

cn.
IV

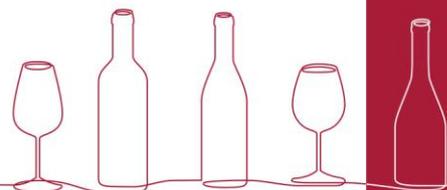
Comité
National
des Interprofessions
des Vins à appellation
d'origine et à indication
géographique

INSTITUTIONNEL



ASSEMBLEE GENERALE

25 JUIN 2020



SOMMAIRE

1. PARTIE STATUTAIRE.....	3
1.1 Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 novembre 2019.....	4
1.2 Comptes du CNIV : Examen des comptes 2019 et affectation du résultat.....	9
1.3 Exécution du budget 2020.....	32
1.4 Election du Président et Vice-Président.....	34
2. PARTIE DOSSIER EN COURS.....	35
2.1 Etat et situation de la filière.....	36
2.2 Soutien public à la filière, actions des interprofessions.....	42
2.3 Dossiers européens.....	44
3. QUESTIONS DIVERSES.....	51



PARTIE STATUTAIRE



1-1 Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 novembre 2019

ASSEMBLEE GENERALE JEUDI 28 NOVEMBRE 2019

Mmes : DELAY Fanny (CIVJ), DE LORGERIL Miren (CIVL), LEPRESLE Krystel (Vin & Société), PAJOTIN Valérie (Anivin), CHANEL Floriane, FRANJUS-GUIGUES Dorothee, IMBERTI Marie-Henriette et ROCQUE Anastasia (CNIV/IFV)

Mrs : BARILLERE Jean-Marie (CNIV/CIVC), BERGEON Vincent (IVBD), BERNARD Michel (CNIV/Inter Rhône), BOVA Fabien (CIVB), BREBAN Jean-Jacques (CIVP), DE LARQUIER Jean-Bernard (CNIV/CNPC), DUTOUR Jean-Martin (Inter Loire), EYMARD Brice (CIVP), FARGES Bernard (CIVB), FORGEAU Joël (Vin & Société), GRAVEGEAL Jacques (Inter Oc), SALIES Jean-Louis (CIVR), VACHERON Jean-Dominique (BIVC), VANIER Christian (BIVB), VICHET Franck (CIVJ), et AGOSTINI Jérôme (CNIV)

Invités : Messieurs DIEBOLD Patrick (Contrôle général économique et financier), OZANAM Nicolas (UMVIN) et TESSON Eric (CNAOC)

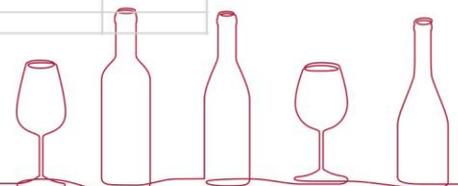
Le Président Barillère souhaite la bienvenue à M. Vacheron, co-président du BIVC.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Lors de la validation des comptes de l'Assemblée Générale du 27 juin 2019, une erreur a été faite sur les produits de l'utilisation du fonds Sopexa. La somme de 8 430 € a été comptabilisé deux fois. Dès lors, le disponible n'est pas de 26 523 € mais de 18 133 €.

Il est proposé à l'Assemblée générale d'adopter cette modification.

UTILISATION FONDS SOPEXA					
PRODUITS		UTILISATION 2018		PREVISIONS 2019	
FONDS SOPEXA	140 215,00 €	Etudes indicateurs économiques	8 442,00 €	Etudes indicateurs économiques	5 000,00 €
		Indicateurs et transition écologique	0,00 €	Indicateurs et transition écologique	27 000,00 €
		Etude France	0,00 €	Etude France	55 000,00 €
		Communication	4 000,00 €	Communication	4 000,00 €
		Etudes juridiques	18 640,00 €	Etudes juridiques	0,00 €
		Séminaire	0,00 €	Séminaire	0,00 €
TOTAL PRODUITS	140 215,00 €	TOTAL UTILISATION 2018	31 082,00 €	TOTAL PREVISIONS 2019	91 000,00 €
DISPONIBLE	18 133 €				



Le résultat de l'exercice 2018 s'établit à 56 111,16 euros. Ce résultat est affecté en totalité au poste report à nouveau qui s'élèvera après affectation à 281 182,69 euros.

Pour mémoire, il a été convenu d'utiliser ces excédents comme suit :

Fonds Sopexa	-31 082 €
Fonctionnement / Actions communes	-443 €
SIA	67 876 €
Déménagement	1 281 €
Panel	18 479 €
Total	56 111 €

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du Cniv du 27 juin 2019 est adopté à l'unanimité, et sans réserve, comprenant les modifications présentées.

I. PARTIE STATUTAIRE

1. PROPOSITION BUDGETAIRE 2020

Suite au courrier adressé par le Président Barillère aux interprofessions le 6 novembre, l'Assemblée générale valide les points suivants :

- La ligne déperissement, d'un montant de 1 500 000 € conformément aux engagements pris entre le Cniv et l'Etat, fera l'objet de trois appels : un appel en janvier 2020 de 500 000 €, un appel en juillet 2020 de 500 000 €. Le solde de 500 000 € sera mis en œuvre au regard de la réception des factures à partir de janvier 2021.
- L'étude « Valeur ajoutée France » pour un budget de 50 000 €, et l'étude sur déconsommation du vins (Food usage) pour un montant de 40 000 € sont maintenues en 2020.

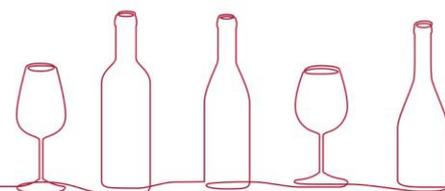
L'Assemblée générale adopte à l'unanimité la proposition de budget 2020, incluant le décalage de l'appel du déperissement et le maintien des deux études.

2. STATUT FISCAL DU CNIV

Les membres de l'Assemblée générale sont informés de la conduite d'une étude dans le cadre de la réflexion plus générale liée à la fiscalité des organisations interprofessionnels.

Le Cniv étudie plus particulièrement la possibilité de passer à la TVA

L'Assemblée générale donne mandat au Président de prendre toute décision concernant le statut fiscal du Cniv.



3. MISE EN PLACE DE GROUPES DE TRAVAIL

L'Assemblée Générale du Cniv approuve la mise en place de deux groupes de travail :

- Un groupe axé sur les priorités à donner aux actions nationales, dont Jean-Bernard De Larquier assurera la présidence ;
- Un groupe sur les nouvelles grilles de répartition du Cniv pour 2021-2023.

4. POINT SUR LE DEMENAGEMENT

L'Assemblée Générale confie au Président et au Trésorier un mandat afin d'avoir recours à un emprunt ou d'utiliser les réserves du Cniv dans une limite de 50 000 € pour financer les travaux du réaménagement des locaux.

5. ACTION AUTORITE DE LA CONCURRENCE

Suite à la décision du Conseil exécutif du 17 octobre de soutenir le CIVA dans le contentieux contre l'Autorité de la concurrence, le Président rappelle que ce recours en justice aura des coûts, qui seront imputés sur la ligne « Actions communes », par nature déficitaire puisque seuls sont prévus les contrats en cours.

L'Assemblée générale confirme la décision de soutien au CIVA.

II. DOSSIERS EN COURS

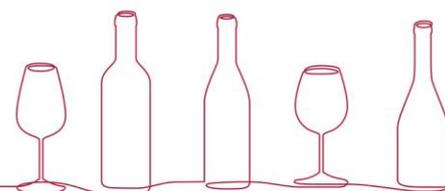
1. ECHANGES AVEC L'ÉTAT ET L'ADMINISTRATION : PLAN FILIERE, ACCORDS INTERPROFESSIONNELS, REFORME DE LA PAC, CONCURRENCE

i. Echanges avec les Pouvoirs publics

Suite à la réunion du 17 octobre du Conseil exécutif, un courrier signé par l'ensemble des organisations nationales de la filière a été envoyé au président de la République, dans lequel un rendez-vous était demandé.

Si cette demande n'a pas été acceptée, le Président Barillère a eu l'occasion d'avoir un échange avec le Président de la République pendant lequel plusieurs problématiques ont été soulevées et tranchées, telles que :

- L'urgence de la situation des rétorsions américaines et leurs conséquences alarmantes, et plus largement les difficultés liées à la déconsommation, Hong-Kong et le Brexit, ont bien été portées à sa connaissance.
- S'agissant des problématiques environnementales, il demande une sortie du glyphosate dans les 5 à 7 ans, et de notamment pouvoir continuer à l'utiliser sous le rang. La difficulté liée à l'instauration de ZNT en terme notamment patrimonial a été comprise.
- Concernant le « Dry January », il a montré catégoriquement son opposition à cette idée.



ii. Loi Egalim, Concurrence, réforme de la PAC

Il est rappelé que le 17 septembre, une réunion avec les directions des cabinets des ministères de l'agriculture et des finances avait permis de présenter, une fois de plus, les demandes d'adaptation en termes de délais de paiement et de concurrence de la filière.

Nous restons sans réponse, avec des incertitudes liées à la contractualisation interprofessionnelle et plus généralement à la mise en œuvre d'Egalim.

Le Cniv conduit un travail avec des parlementaires réfléchissant à amender la Loi initiale.

Sur le volet communautaire, le Cniv poursuit le travail à Bruxelles, avec deux sujets prioritaires dans la réforme de la PAC :

- Assurer la capacité des organisations interprofessionnelles d'avoir recours aux délais de paiement dérogatoires par voie d'accord interprofessionnel ;
- Adapter les règles de concurrence communautaires pour que les interprofessions puissent définir les règles de création et de partage de la valeur.

L'Assemblée générale prend connaissance du rapport d'activité 2019 du Cniv, élaboré pour accompagner les interprofessions dans leurs demandes d'extension, et pour diffusion dans les instances régionales afin de présenter le fonctionnement du Cniv et les actions menées.

2. PROMOTION OCM

Dorothee Franjus-Guigues présente à l'Assemblée générale un point d'étape sur l'avancée de la réflexion sur la simplification administrative et la clôture de l'appel à projets 2019.

Un travail sur une décision modification est en cours avec FranceAgriMer, mais l'Etablissement tarde à apporter des réponses concrètes aux problématiques soulevées par les professionnels (Actions annulées en 2019 et demande de souplesse dans la gestion des dossiers en 2020).

L'Assemblée générale acte que les réponses devront être apportées lors du prochain Conseil spécialisé.

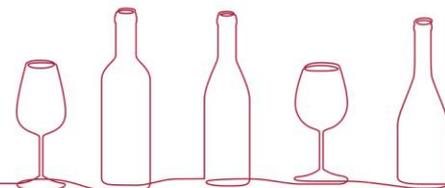
3. POINT USA

Les demandes portées par la profession aux pouvoirs publics lors des différentes réunions sont les suivantes :

1. Limiter la taxation dans le temps.
2. Apporter une compensation financière aux pertes sèches des entreprises.
3. La promotion horizontale proposée par l'Etat et Bruxelles ne servira à rien par rapport à l'urgence du problème. Seules les mesures d'aides aux entreprises peuvent avoir un intérêt si leur gestion est simplifiée.
4. Regarder ce qui est faisable en termes de suspension ou suppression des droits de circulation en France.

L'Assemblée générale décide les points suivants :

- Mettre la pression au niveau national.
- Poursuivre le travail collaboratif des interprofessions avec les syndicats.
- Courrier au président de la République.
- Ne participer qu'aux réunions interministérielles avec le ministère de l'Agriculture.



4. ETAT D'AVANCEMENT DU PLAN NATIONAL DEPERISSEMENT DU VIGNOBLE

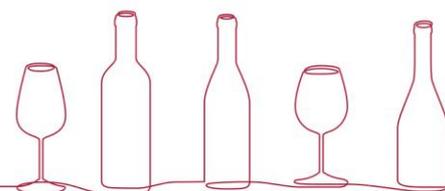
Anastasia Rocque, Chargée de Mission Dépérissement, présente à l'Assemblée générale le bilan des actions menées en 2019.

5. QUESTIONS DIVERSES

i. *Dématérialisation des DRM*

L'Assemblée générale est informée de la tenue d'une réunion entre les interprofessions et les Douanes. Le passage à la dématérialisation s'est de manière générale bien passé, avec un taux de 94%.

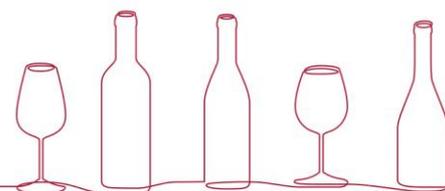
Il a été relevé lors de cette réunion l'exemplarité du dossier en termes de collaboration entre la filière et l'Administration, pouvant représenter une réponse, sous réserve d'engagements juridiques et financiers, à la simplification administrative.



1-2 Comptes du CNIV :

Examen des comptes 2019 et affectation du résultat

COMITE NATIONAL DES INTERPROFESSIONS DES VINS A APPELLATION D'ORIGINE					
BILAN AU 31 DECEMBRE 2019					
En Euros					
ACTIF	31 décembre 2019	31 décembre 2018	PASSIF	31 décembre 2019	31 décembre 2018
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			FONDS PROPRES (note 5)		
Dépôt de garantie loyer	13 587	12 367	Résultats antérieurs mis en réserves	568 667	568 667
Dépôt de garantie subvention SIA	153 507	331 990	Report à nouveau	281 183	225 072
Titres de participation SOPEXA (note 2)	0	0	Excédent (Insuffisance) de l'exercice	-361 203	56 111
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES (a)	167 093	344 357	TOTAL DES FONDS PROPRES (a)	488 647	849 849
ACTIF CIRCULANT			PROVISION POUR CHARGES		
Créances des adhérents (note 3.1 et 3.2.)	164 849	559 881	Engagements de retraite (note 7)	102 795	93 057
Produits à recevoir (3.7)	0	0	CHARGES A PAYER (note 8)		
Subventions à recevoir (note 3.3)	36 549	18 275	Panels	88 894	103 590
Factures à établir (note 3.5)	0	0	Fonctionnement, cotisations et participations	57 228	47 534
TVA déductible et crédit de TVA	64 700	34 226	Actions communes	11 438	26 092
TVA sur charges à payer	0	313	Programme Technique	0	9 600
Liaison Pasteur - avance à recevoir	2 903	11 443	Maladies du bois	0	0
Valeurs mobilières de placements - SICAV Trésorerie (note 4)	0	0	Déperissement	1 190 177	1 227 344
DISPONIBILITES	3 464 452	3 215 254	Fournisseurs liaisons pasteur	4 214	2 168
Charges constatées d'avance (note 6) (d)	47 018	38 992	SIA - Acompte Subvention	309 372	
Avances et acomptes	31 529	0	TOTAL DES CHARGES A PAYER (b)	1 661 322	1 416 329
TOTAL ACTIF CIRCULANT (b)	3 812 000	3 878 383	Concourt bancaire	0	0
TOTAL DE L'ACTIF (a) + (b) + (c) + (d) + (e)	3 979 093	4 222 740	DETTES FISCALES ET SOCIALES (c)	139 128	188 864
			Avoir à établir (note 3.4) (f)	0	10 770
			Liaison pasteur à payer (d)	23 584,05	24 390
			Divers créiteur	0	0
			Produits constatés d'avances	1 563 617	1 639 481
			TOTAL DU PASSIF (a) +(b) +(c) +(d) + (e) +(f)	3 979 093	4 222 740

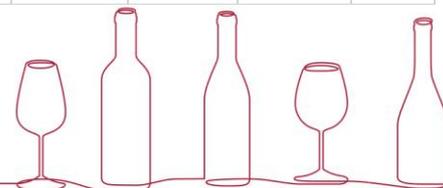


COMITE NATIONAL DES INTERPROFESSIONS DES VINS A APPELLATION D'ORIGINE

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019

En Euros

CHARGES	31/12/2019	31/12/2018	PRODUITS	31/12/2019	31/12/2018
FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT		
Fournitures	3 900,62	5 718,92	Cotisations :	759 100,02	738 701,00
Achat matériel	8 789,11	25 978,12			
Loyers et charges	85 475,84	73 745,41	Produits financiers	0,00	0,00
Rémunérations et charges sociales	510 983,19	429 400,58	Divers produits d'exploitation	0,00	0,00
Frais de secrétariat / consultation			Total des produits de fonctionnement (a)	759 100,02	738 701,00
Frais de déplacement et représentation	68 690,10	56 788,12			
Frais assemblée générale	24 492,64	23 608,67	Cotisation et Participation		
Autres frais de gestion	98 985,75	84 962,64	Contributions	23 550,00	22 635,00
Indemnités président	19 351,56	19 468,99	Autres actions communes		
Total des charges de fonctionnement (a)	820 668,81	719 671,45	Total des produits "Participation" (b)	23 550,00	22 635,00
Cotisation et Participation			ACTIONS COMMUNES		
Cotisations CNVS	12 831,55	12 831,55	Contributions	222 000,00	209 373,00
Cotisations AIDV	1 215,00	1 023,88			
Cotisation CLIAA	5 300,00	5 300,00	Total des produits "actions communes" (c)	222 000,00	209 373,00
Stratégie et communication	2 200,00	2 200,00			
Autres actions communes			PROGRAMME COMMUNICATION		
Total des charges "Participation" (b)	21 546,55	21 355,43	SIA (d)	455 864,50	338 498,00
ACTIONS COMMUNES			Cotisations SIA (d)	299 999,10	296 922,00
Relations France	59 010,20	57 974,00	Subventions SIA (d)	0,00	109 452,38
Relations Union Européenne	72 968,94	72 380,00	Cotisation Vins & Société (e)	24 999,98	26 105,00
Autres actions communes	197 361,00	83 718,00			
Monographie du vin	-13 143,73		PANELS ET ACTIONS ETRANGERES		
Fonds Viticole	0,00	8 127,00	Panel étrangers USA	0,00	0,00
Achats études	4 110,00	21 276,00	Etude Restauration	0,00	55 052,00
Actions oenotourisme	11 284,99	17 732,00	Monopoles	0,00	14 097,00
Total des charges "actions communes" (c)	331 591,40	261 207,00	GTI	0,00	16 537,00
PROGRAMME COMMUNICATION			Subvention Achats Etudes	0,00	-9 002,50
SIA (d)	455 864,50	338 498,00	restauration Etranger	0,00	0,00
Cotisation Vins & Société (e)	24 824,40	24 824,40	Vente de vin internet	0,00	0,00
PANELS ET ACTIONS ETRANGERES			Relevé d'offres Cavistes	0,00	76 215,00
Panel étrangers USA	0,00	0,00	Etude Gamme prix	0,00	0,00
Etude Restauration	45 956,00	31 181,00	Etude E-Commerce	9 520,50	6 600,00
Monopoles	0,00	14 390,00	Marché France	0,00	0,00
GTI	0,00	16 537,00	Marché Export	23 404,51	0,00
Achats Etudes	0,00	94,00	Total des charges "panels et actions étrangers" (g)	78 881,01	141 020,00
Etude restauration Etranger	0,00	0,00	COMMISSION TECHNIQUE		
Vente de vin internet	0,00	0,00	Association Nationale de recherche ANR	-9 600,00	0,00
Relevé d'offres Cavistes	0,00	72 218,00	Génome	0,00	0,00
Etude Gamme prix	0,00	0,00	Biocide	0,00	0,00
Etude E-Commerce	9 520,50	6 600,00	Total des charges "commissions techniques" (h)	-9 600,00	0,00
Marché France	0,00	0,00	Action Economique (i)	0,00	0,00
Marché Export	23 404,51	0,00	Programme Chine (j)	0,00	0,00
Total des produits "panels et actions"	32 925,01	159 498,50	Maladie du bois CASDAR (k)	135 800,00	0,00
COMMISSION TECHNIQUE			MdB Dépérissement (l)	439 018,62	1 140 770,00
Programme technique reprise de provisions	0,00	0,00	EXCEDENT (INSUFFISANCE) DE L'EXERCICE		
Génome	0,00	0,00	Au titre du budget de fonctionnement - résultat (a)	-61 568,79	19 029,55
Total des produits "commission technique"	0,00	0,00	Au titre de la cession des titres sopena	0,00	0,00
Cotisation action économique (i)	0,00	0,00	Au titre des cotisations de participation - résultat (b)	2 003,45	1 279,57
Cotisation Chine (j)	0,00	0,00	Au titre des actions communes - résultat (c)	-109 591,40	-51 834,00
Subvention Chine (j)	0,00	0,00	Au titre du Programme SIA - résultat (d)	-155 865,40	67 876,38
Cotisation Maladie du Bois (k)	135 800,00	0,00	Au titre du Programme Vin&Société - résultat (e)	175,58	1 280,60
Cotisation Dépérissement (l)	439 018,62	1 140 770,00	Au titre des panels étrangers - résultat (g)	-45 956,00	18 478,50
			Au titre des commissions techniques- résultat (h)	9 600,00	0,00
			Au titre de l'action Maladie du Bois - résultat (k)	0,00	0,00
			Au titre du programme Dépérissement - résultat (l)	0,00	0,00
			Excédent (Insuffisance) global	-361 202,56	56 110,60
TOTAL DES CHARGES ET DU RESULTAT (a) à (l)	1 937 392,73	2 703 456,88	TOTAL DES PRODUITS (a) à (l)	1 937 392,73	2 703 456,88



COMITE NATIONAL DES INTERPROFESSIONS

DES VINS A APPELLATION D'ORIGINE

ANNEXE

31 décembre 2019

EVENEMENT POSTERIEUR A LA DATE DE CLOTURE AYANT DES EFFETS SUR LES COMPTES DE CE DERNIER EXERCICE CLOS

Entre le 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice et le 19 juin 2020, date d'arrêté des comptes par le Président, est intervenue la crise sanitaire du Covid 19 qui a créé une situation incertaine.

A ce jour, il est encore difficile d'identifier et de mesurer les impacts de cette crise sanitaire sur l'activité du CNIV pour l'exercice 2020.

Une subvention concernant le Salon International de l'Agriculture a été comptabilisée en produit en 2018. Compte tenu de son caractère exceptionnel et du fait qu'elle n'est pas considérée comme acquise, elle n'aurait pas dû être comptabilisée en recettes. Dans ce contexte, une charge exceptionnelle de 111 373 euros a été constatée sur cet exercice.

NOTE 1 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les principes retenus dans l'élaboration des comptes annuels reposent sur ceux définis par le Plan Comptable Général. La comptabilité est tenue en conformité avec les engagements pris par le Comité au cours de l'exercice.

Les programmes d'action font l'objet d'un suivi comptable particulier dans la mesure où ils bénéficient d'un financement spécifique.

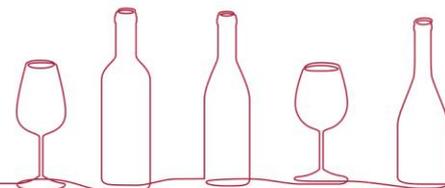
Le compte de résultat présente les flux financiers liés aux différentes activités suivies par le Comité au cours de l'exercice dans le cadre de budgets préalablement définis.

Le bilan décrit la situation patrimoniale du Comité au 31 décembre 2019. Les contributions à encaisser en 2020 au titre de l'exercice 2019 sont comptabilisées en produits à recevoir au 31 décembre 2019. Un détail est donné dans la note 2.1 et 2.2.

Les charges restant à payer à cette même date sont présentées sous la rubrique charges à payer dont un détail est présenté dans la note 6.

Les indemnités de fin de carrière dues à l'occasion du départ en retraite des salariés du CNIV aux termes de la convention des vins, cidres, jus de fruits, spiritueux et liqueurs de France sont enregistrées au passif du bilan dans le poste « Provisions pour charges ».

Ces indemnités évaluées suivant la méthode prospective tiennent compte d'un âge de départ en retraite fixé à 62 ans et d'un taux de charges sociales de 56 %.



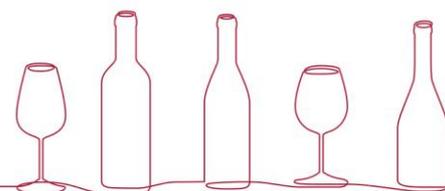
La note 5 retrace l'évolution des engagements retraite décrits ci-dessus.

NOTE 2 : CREANCES DES ADHERENTS ET PRODUITS A RECEVOIR

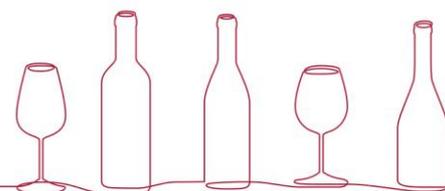
2.1 Créances des adhérents :

Au 31 décembre, chaque organisme reste devoir au titre de ses contributions les sommes suivantes (en Euros) :

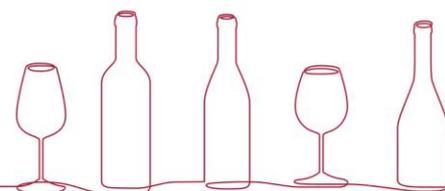
	2 019	2 018
ANIVIT		-
BERGERAC		
CHR France 2018		1 117
RELEVÉ OFFRE CAVISTE IDF 2018		3 030
RELEVÉ D'OFFRE CHR France 2018		558
RELEVÉ D'OFFRE E-COMMERCE 2018		784
GTI 2018		734
CHR France 2019	1 044	
Etude France Agrimer	642	
GTI 2019	736	-
BORDEAUX		
CHR France 2018		9 248
CAHORS		
CHR France 2018		491
RELEVÉ OFFRE CAVISTE IDF 2018		2 077
RELEVÉ D'OFFRE CHR France		245
RELEVÉ D'OFFRE E-COMMERCE		457
GTI		527
STATS MONOPOLES		428



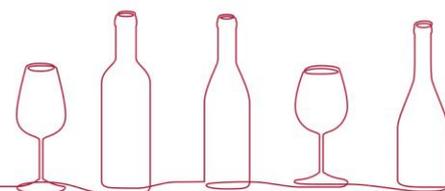
CIVC CHAMPAGNE		
CHR France 2018		8 754
RELEVÉ D'OFFRE CHR France		4 378
RELEVÉ D'OFFRE E-COMMERCE		4 754
GTI		3 260
COGNAC		
	-	10 657
CORSE		
SIA 2014		1 478
Fonctionnement 1S 2014		3 333
Fonctionnement 2S 2015		3 635
Cotisation de Participation 2015		105
Actions communes 2015		1 511
Cotisations Vin & Société 2015		136
MdB DEPERISSEMENT 2eme SEM 17		4 116
Actions com. SIA 1S18/Vin &Soc	3 725	3 725
Actions com. SIA 2S18/Vin &Soc	1 140	1 140
Fonct°-Cotis.Particip. 1S18	3 110	3 110
Fonct°-Cotis.Particip. 2S18	3 110	3 110
MdB DEPERISSEMENT 1er SEM 18	6 984	6 984
MdB DEPERISSEMENT 2ème SEM 18	6 984	6 984
MdB DEPERISSEMENT 1er SEM 19	7 006	
MdB DEPERISSEMENT 2ème SEM 19	7 006	
Actions com. SIA 1S19/Vin &Soc	3 917	
Actions com. SIA 2S19/Vin &Soc	1 150	
Fonct°-Cotis.Particip. 1S19	3 203	
Fonct°-Cotis.Particip. 2S19	3 203	
Avoir SIA 2016	- 1 358	
CHR France 2019	730	
ETUDE FAM 2019	391	



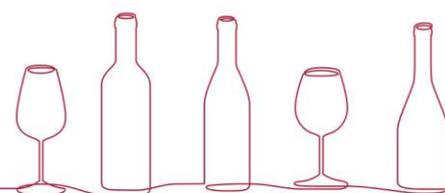
CENTRE LOIRE		
ETUDE DE MARCHE USA F°20170877	-	566
CIV LANGUEDOC		
Actions com. SIA 1S18/Vin &Soc		32 969
Actions com. SIA 2S18/Vin &Soc		9 840
Fonct°-Cotis.Particip. 1S18		27 641
Fonct°-Cotis.Particip. 2S18		27 641
MdB DEPERISSEMENT 1er SEM 18		62 076
MdB DEPERISSEMENT 2ème SEM 18		62 076
CHR France 2018		4 598
CIV LANGUEDOC		
RELEVÉ OFFRE CAVISTE IDF 2018		8 322
RELEVÉ D'OFFRE CHR France		2 299
RELEVÉ D'OFFRE E-COMMERCE		2 594
GTI		1 886
STATS MONOPOLES		1 380
INTER OC		
CHR France 2018		6 494
RELEVÉ OFFRE CAVISTE IDF 2018		11 204
RELEVÉ D'OFFRE CHR France		3 247
RELEVÉ D'OFFRE E-COMMERCE		3 580
STATS MONOPOLES 2018		2 914
MdB DEPERISSEMENT 2ème SEM 18		89 093
MdB DEPERISSEMENT 2ème SEM 19	87 704	



CIVP PROVENCE		
Actions com. SIA 1S17/Vin & Soc		17 186
MdB DEPERISSEMENT 2ème SEM 18		32 372
CHR France 2018		2 514
RELEVÉ OFFRE CAVISTE IDF 2018		5 153
RELEVÉ D'OFFRE CHR France		1 256
RELEVÉ D'OFFRE E-COMMERCE		1 510
GTI		1 196
STATS MONOPOLES		1 790
INTER RHONE		
CHR France 2018		5 083
RELEVÉ OFFRE CAVISTE IDF 2018		9 058
RELEVÉ D'OFFRE CHR France 2018		2 542
RELEVÉ D'OFFRE E-COMMERCE 2018		2 845
RELEVÉ D'OFFRE E-COMMERCE VENTE PRIVE 2018		1 980
GTI 2018		2 046
STATS MONOPOLES 2018		2 515
CHR France 2019	5 095	
ETUDE FAM 2019	3 883	
GTI 2019	2 116	
STATS MONOPOLES 2019	2 630	
ROUSSILLON		
MdB DEPERISSEMENT 2eme SEM 17		8 718
CHR France 2018		1 272
RELEVÉ OFFRE CAVISTE IDF 2018		3 265
RELEVÉ D'OFFRE CHR France 2018		636
RELEVÉ D'OFFRE E-COMMERCE 2018		864
GTI 2018		786
STATS MONOPOLES 2018		566
CHR France 2019	1 261	
ETUDE FAM 2019	816	
GTI 2019	810	
STATS MONOPOLES 2019	600	



CIV SUD OUEST		
Suisse 2014		112
GTI 2017 F°20170908	1 091	1 091
CHR France 2019	2 086	
ETUDE FAM 2019	1 476	
GTI 2019	1 090	
MONOPOLES 2019	756	
SUD-EST		
Mdb Deper 1S 2016		
Mdb Deper 2S 2016		
MdB Casdar 2e Sem. 2015		
CHR France 2016		
Gamme prix		
SIA 1 S 2016		
Caviste 2015		
PINEAU DES CHARENTES		
CHR France 2018		499
RELEVÉ D'OFFRE CHR France		250
Savoie		
CHR France 2018		516
RELEVÉ OFFRE CAVISTE IDF 2018		258
JURA		
CHR France 2018	475	475
RELEVÉ D'OFFRE CHR France 2018	238	238
Total des clients au 31 décembre	164 849	559 881



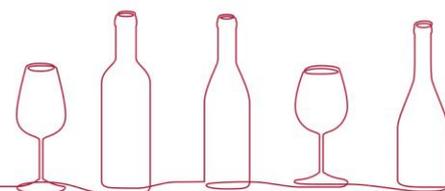
2.2 Dépréciation des créances anciennes impayées :

A la fin de l'exercice, les créances présentant une antériorité de plus de 12 mois figurent dans le tableau ci-après. Toutefois, aucune provision pour dépréciation n'a été comptabilisée.

Créances présentant une antériorité supérieure à 12 mois	Créances anciennes 31/12/2019 TTC	Provision 31/12/2019 sur le HT et après imputation des acomptes
Sud-Ouest 31/07/2017 GTI 2017 F°20170908	1 091	
Jura 27/11/2018 CHR France 2018	475	
Jura 27/11/2018 RELEVÉ D'OFFRE CHR France 2018	238	
CORSE 31/01/2018 Actions com. SIA 1S18/Vin &Soc	3 725	
CORSE 31/01/2018 Actions com. SIA 2S18/Vin &Soc	1 140	
CORSE 01/01/2018 Fonct°-Cotis.Particip. 1S18	3 110	
CORSE 15/06/2018 Fonct°-Cotis.Particip. 2S18	3 110	
CORSE 01/01/2018 MdB DEPERISSEMENT 1er SEM 18	6 984	
CORSE 15/06/2018 MdB DEPERISSEMENT 2ème SEM 18	6 984	
	26 857	0

2.3 Subventions à recevoir :

	2 019	2 018
Subvention SIA 2018 20%	18 275	18 275
Subvention SIA 2019 20%	18 275	
Total des subventions à recevoir au 31 décembre	36 549	18 275



2.4. Avoir à établir :

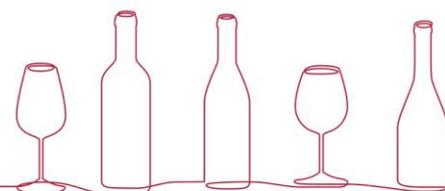
	2 019	2 018
AAE SUD OUEST APPEL SUISSE 14		112
AAE COGNAC ACTION COM 17		10 657
Total des avoirs à établir au 31 décembre	0	10 770

NOTE 3 : FONDS PROPRES

L'évolution des fonds propres au cours de l'exercice est constituée par l'affectation des résultats de l'exercice précédent.

Conformément aux décisions d'affectation de résultat prises par l'Assemblée Générale, ils s'analysent par activité comme suit (en euros) :

(en €.)	<u>Au 01/01/2019</u>		<u>Résultat</u> <u>2018</u>	<u>Affectation aux fonds</u> <u>associatifs et Report à</u> <u>nouveau</u>	<u>Au 31/12/2019</u>	
	<u>Report à</u> <u>nouveau</u>	<u>Réserves</u>			<u>Report à</u> <u>nouveau</u>	<u>Réserves</u>
Fonds associatifs	225 072	568 667	56 111	-849 849	281 183	568 667
Total fonds propres	225 072	568 667	56 111	-849 849	281 183	568 667



NOTE 4 : CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avances, à la clôture de l'exercice, sont les suivantes :

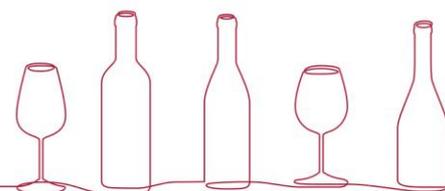
<u>Charges constatées d'avances</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Fonctionnement	5 636,10	1 275,79
Etude restauration		
Dépérissement		
SIA	41 381,70	37 719,34
TOTAL	47 017,80	38 995,13

NOTE 5 : ENGAGEMENTS RETRAITE

La valorisation des indemnités retraite arrêtée au 31 décembre 2019 s'établit à 102 795 euros. L'incidence sur le résultat de l'exercice 2019 est une charge de 9 738 euros.

Le produit sur l'exercice 2018 était de 24 077 euros.

<u>Engagements retraite au 01/01/2019</u>	<u>Dotations 31/12/2019</u>	<u>Reprise 31/12/2019</u>	<u>Engagements retraite au 31/12/2019</u>
-			-
93 057	9 738	0	102 795



NOTE 6 : CHARGES A PAYER

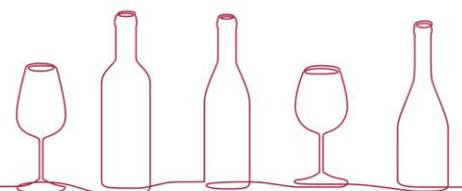
L'analyse des charges restant à payer au 31 décembre est la suivante (en Euros) :

	2019	2018
Fonctionnement	57 228	47 534
Frais de déplacement et réunion	0	0
Divers frais de fonctionnement	16 167	8 735
Honoraires Commissaire aux comptes et expert-comptable	41 061	38 799
CNVS		
Programme technique	0	9 600
ANR GENOME	0	9 600
Biocides		
Actions communes	11 438	26 092
Nsa Bastille		
Arcturus UE et France	0	12 949
Actions oenotouristique	5 366	0
Autres actions communes	2 400	
Vin&société		
IRI		
Monographie du vin	0	13 144
Achats études	3 672	
Echo du CNIV		
Site internet CNIV	0,00	0
PAC	0,00	0
Panels	88 894	103 590
Panel USA	0	19 500
Restauration Etranger		
Etude Gamme prix	0	1 369
Panel Conso-HD		
Etudes Caviste		
Monopole quebec	20 290	22 484
Vente de vin	0	-
Etude restauration	68 604	32 370
Etude Caviste	0	27 866
E-Commerce	0	-
Maladie du Bois CASDAR	0	0
Maladie du bois	0	0
Dépérissement	1 190 177	1 227 344



Programme Chine

SIA		309 372	
Subvention Acompte reçu	309 372		
Liaison Pasteur		4 214	
	4 214		
Total des charges à payer		1 661 323	1 414 161





KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Comité National des Interprofessions des Vins à Appellation d'Origine

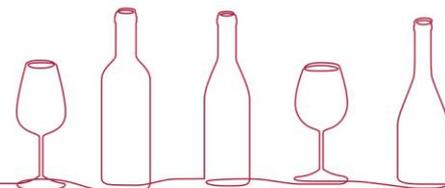
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019
Comité National des Interprofessions des Vins à Appellation d'Origine
12, rue Sainte Anne - 75001 Paris

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417





KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Comité National des Interprofessions des Vins à Appellation d'Origine

Siège social : 12, rue Sainte Anne - 75001 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'attention de l'Assemblée Générale du Comité National des Interprofessions des Vins à Appellation d'Origine,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Comité National des Interprofessions des Vins à Appellation d'Origine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le président le 19 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Comité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

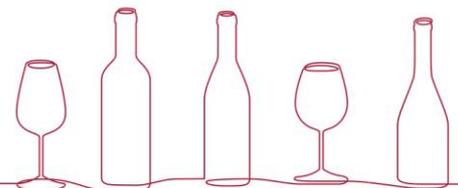
Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale des associés appelée à statuer sur les comptes.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

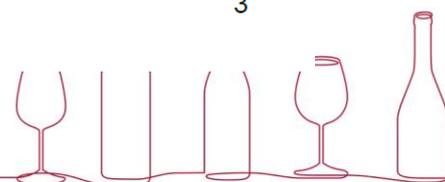
Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

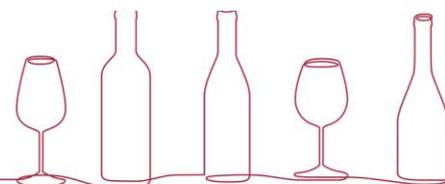
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 22 juin 2020

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Claire Gravereau
Associée





KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

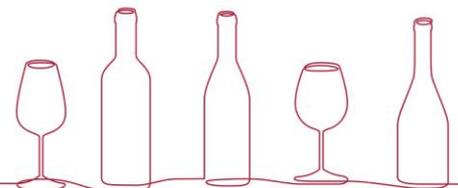
*Comité National des Interprofessions
des Vins à Appellation d'Origine*
**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
Comité National des Interprofessions des Vins à Appellation
d'Origine
12, rue Saint Anne, 75001 Paris
Ce rapport contient 2 pages
Référence : CG-192-95

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6820Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417





KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Comité National des Interprofessions des Vins à Appellation d'Origine

Siège social : 12, rue Sainte Anne, 75001 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale des adhérents, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 10 juin 2020

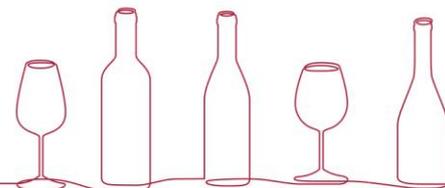
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Claire Gravereau
Associée

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Echo
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



BILAN au 31/12/2019 :

Sur le plan bilanciel :

Les fonds propres au 31/12/2019 se composent de la manière suivante :

Le fond associatif : 568 667 €.

Les engagements retraite : 102 795 € (en légère augmentation due en partie à l'évolution de la masse salariale)

Report à nouveau au 31/12/2018 : 281 183 €

Résultat de l'exercice au 31/12/2019 : -361 202,56 €

Le résultat de l'exercice est à – 361 202,56 €. Les subventions 2018 et 2019 avaient été comptabilisées dans le compte produits.

Le fond associatif sera après affectation de 488 647,13 € + les engagements de retraite de 102 795 € soit un total de 591 442,13 €.

		RESULTAT SANS LES AJUSTEMENTS	-176 731,16
VARIATION 1		SUBVENTION 2018 non confirmée à reclasser en acompte - avait été comptabilisée en produit 2018	-111 373,00
VARIATION 2		SUBVENTION SIA 2019 comptabilisée en produit à reclasser en acompte (En attente de confirmation)	-73 098,40
		RESULTAT APRES CORRECTIONS	-361 202,56

Les immobilisations financières sont en baisse suite aux remboursements des cautions France Agrimer (pour le SIA 2016 et 2017) intervenus le 14 février 2019.

Les créances des adhérents sont également moins importantes suite à un travail de relance des paiements des cotisations.

COMPTE RESULTAT au 31/12/2019 :

Sur le plan d'exploitation :

Les charges de fonctionnement :

- Une augmentation de 12 375 € sur la partie **Loyers et Charges** due à la signature du bail des nouveaux locaux (MENARD).
- Une augmentation de 30 983 € sur la partie **Rémunération et charges sociales** due pour l'essentiel à la prise en compte de divers réajustements de salaires et d'une somme d'erreur mineure sur le prévisionnel (tickets restaurant, médecine du travail et frais de transport).
- Une augmentation de 18 985 € sur la partie **Autres frais de gestion** par rapport au budget voté à l'Assemblée Générale due en partie à la mise en place d'une refonte du site internet et à la formation de



Madame Dorothée Franjus-Guigues alors que le remboursement par l'organisme de formation, pour partie, a été versé au CNIV en 2020.

Les charges Actions communes :

La partie Autres actions communes :

	Au 31/12/2019	Budgeté et prévisions AG du 28/11/2019	
* Autres Actions Communes	107 706 €	60 000 €	
* Plan de filière	30 958 €	27 000 €	91 000 € FONDS SOPEXA
* Etude France	43 927 €	55 000 €	
* Indicateur économique	5 000 €	5 000 €	
* Séminaire économique	9 770 €	4 000 €	
TOTAL CHARGES AUTRES ACTIONS COMM	197 361 €	151 000 €	

Ce déficit pour l'essentiel, est dû aux honoraires d'avocats sur le dossier ALSACE et le dossier concurrence négociations communautaires. Ce déficit total est de 46 361 euros alors que nous avons budgétisé 151 000 €. Par ailleurs, le principe avait été adopté d'affecter à ce poste un montant de 91 000 euros issu du fonds sopexa. Il est rappelé que cette ligne est par nature déficitaire puisque ces différentes actions sont décidées par le Conseil Exécutif en cours d'année. Cette somme n'appellera aucun appel de complément.

La ligne Monographie du vin concerne des études antérieures à 2013 qui ont été soldées.

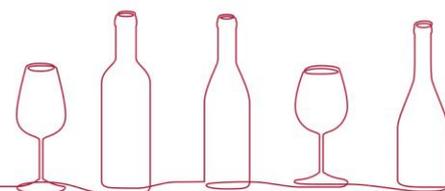
Les charges SIA :

La charge réelle pour le SIA en 2019 s'élève à 344 491.50 €. Elle est majorée de 111 373 euros (montant de la subvention 2018 à rembourser aux interprofessions) et qui a été mal affectée.

Les charges PANELS :

Suite à l'affectation d'une facture 2018 sur le budget 2019, la ligne PANELS est en déficit de 45 956 euros. Cette ligne est entièrement couverte par :

Le report à nouveau affecté à cette dépense au 31/12/2018 de 18 478 € et le budget non consommé affecté à la même étude de 27 403 € soit au total 45 881 €.



Analyse des études à être facturées pour les années 2018/2019 :

	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019
Etude restauration		
Monopoles	5 853 €	
Marché France		90 000 €
Marchés Export		9 669 €
Etude Circuit E-commerce	19 880 €	
TOTAL	25 733 €	99 669 €
RESTANT SUR LE BUDGET APPELE PAR LES IP	53 136 €	98 628 €

27 403 €

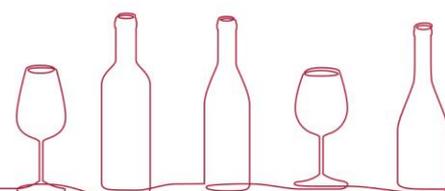
Les charges « COMMISSIONS TECHNIQUES » :

Le programme GENOPLANTE ANR 2013 a été soldé et un solde d'appel a été réinjecté à hauteur de 9 600 euros.

Les produits :

Les produits « **PANELS ET ACTIONS ETRANGERS** » de 32 925 € correspondent aux charges des études 2019. Le solde est provisionné pour les facturations à venir qui vont intervenir sur 2020.

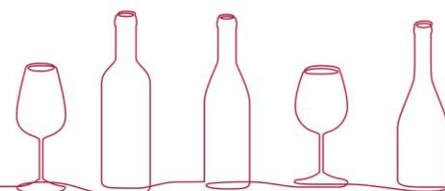
Affectation du résultat :



	Après affectation du résultat 2017 - PV 21/06/2018	Après affectation du résultat 2018 - PV 28/11/2019		Après affectation du résultat 2019 -	
Composants	Montant Report à Nouveau Détaillé 2018	Affectation résultat 2018	Montant Report à Nouveau Détaillé 2019	Affectation résultat 2019	Montant Report à Nouveau Détaillé 2020
Fonds Sopexa	140 415,00	-31 082,00	109 333,00		109 333,00
Report à nouveau Fonctionnement et cotisations	30 000,00	20 309,12	50 309,12	-59 565,34	-9 256,22
Report à nouveau Plan filière	8 430,00	22 680,00	31 110,00		
Report à nouveau Economie	5 874,00	8 402,00	14 276,00		
Report à nouveau Actions communes	0,00	-51 834,00	-51 834,00	-109 591,40	-161 425,40
Résultat surplus maladie du bois	3,09	0,00	3,09	9 600,00	9 603,09
TOTAL FONCTIONNEMENT / ACTIONS COMMUNES	44 304,00	-442,88	43 864,21	-159 556,74	-115 692,53
Déménagement	0,00	1 280,60	1 280,60	175,58	1 456,18
Report à nouveau Panel	0,00	18 478,50	18 478,50	-45 956,00	-27 477,50
Report à nouveau SIA	20 000,00	67 876,38	87 876,38	-155 865,40	-67 989,02
Report à nouveau Déperissement	20 350,00		20 350,00	0,00	20 350,00
Solde selon PV AG	225 069,00	56 110,60	281 182,69	-361 202,56	-80 019,87

Décision d'affectation :

L'Assemblée générale décide d'affecter l'intégralité du résultat 2019 dans le fond associatif. Le report à nouveau sera à 0.



1-3 Exécution du budget 2020



COMITE NATIONAL DES INTERPROFESSIONS DES VINS A APPELLATION D'ORIGINE

SUITE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 NOVEMBRE 2020, IL A ÉTÉ DÉCIDÉ DE POURSUIVRE DEUX ACTIONS :
NOUVEAU BUDGET 2020

DEPENSES	2 020	2 019	RECETTES	2 020	2 019
1-1 FONCTIONNEMENT			1-1 FONCTIONNEMENT		
Fournitures	5 000	5 000	Cotisations des interprofessions	798 744	759 100
Achat matériel	10 000	10 000			
Loyers et charges	79 719	73 100			
Rémunérations et charges sociales	492 000	480 000			
Frais de déplacement et représentation	70 000	70 000			
Frais de réunion	21 525	21 000			
Frais de gestion	80 000	80 000			
Indemnités président	20 500	20 000			
Déménagement	20 000				
Sous total des dépenses de fonctionnement	798 744	759 100		798 744	759 100
1-2 COTISATIONS ET PARTICIPATIONS			1-2 COTISATIONS ET PARTICIPATIONS		
Cotisations CNVS	10 045	9 800	Cotisations des interprofessions	23 499	23 533
Cotisations AIDV	1 500	1 250	Cotisations de l'ANIVIN	859	825
Cotisation CLIAA	6 663	6 500			
Stratégie et communication	6 150	6 000			
Sous total des dépenses Cotisations&Participations	24 358	23 550	Sous total des recettes Cotisations&Participations	24 358	24 358
TOTAL DEPENSES 1-1 & 1-2	823 102	782 650	TOTAL RECETTES 1-1&1-2	823 102	783 458
1-3 ACTIONS COMMUNES			1-3 ACTIONS COMMUNES		
Relations France	60 000	60 000	Cotisations des interprofessions	484 835	387 693
Relations Union Européenne	70 000	70 000	Cotisations de l'ANIVIN	31 170	30 645
Autres actions communes	61 500	60 000			
Actions Cénotourisme	15 000	15 000	Cotisation de IFV (SIA)	15 000	15 000
SIA 2020	330 000	320 000	Subventions SIA OCM	92 121	88 662
SIA 2020 : Salaires	16 162				
SIA 2020 : Frais Généraux	6 465				
Cotisation Vin & Société	21 000	25 000	Subventions SIA FranceAgriMer		25 000
Achats d'études	7 000	7 000	Report SIA Budget N-1	20 000	20 000
Séminaire Economie	6 000				
Mission Fonds Viticole (Valeur Ajoutée France)	50 000	10 000			
TOTAL DEPENSES 1-3	643 126	567 000	TOTAL RECETTES 1-3	643 126	567 000
TOTAL CHAPITRE 1 (1-1 + 1-2 + 1-3)	1 466 228	1 349 650	TOTAL CHAPITRE 1 (1-1 + 1-2 + 1-3)	1 466 228	1 350 458
3-1 COMMISSION ECONOMIE			3-1 COMMISSION ECONOMIE		
Marché France	128 000	40 000	Cotisations des interprofessions	160 000	111 000
Marchés Export	32 000	122 000	Subvention FranceAgriMer		51 000
Etudes transversales	0	0	Cotisations de l'ANIVIN	0	0
TOTAL DEPENSES 3-1	160 000	162 000	TOTAL RECETTES 3-1	160 000	162 000
3-2 COMMISSION TECHNIQUE			3-2 COMMISSION TECHNIQUE		
Appel 2020 Dépérissement	1 000 000	1 500 000	Cotisations des interprofessions	1 450 000	1 425 000
Appel décalé de 500 000 €	500 000		Cotisations de l'ANIVIN	50 000	75 000
TOTAL DEPENSES 3-2	1 500 000	1 500 000	TOTAL RECETTES 3-2	1 500 000	1 500 000
TOTAL CHAPITRE 3 (3-1 + 3-2)	1 660 000	1 662 000	TOTAL CHAPITRE 3 (3-1 + 3-2 + 3-3)	1 660 000	1 662 000
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	3 126 228	3 011 650	TOTAL GENERAL DES RECETTES	3 126 228	3 012 458
TOTAL GENERAL APPELE EN 2020	2 626 228	3 011 650			

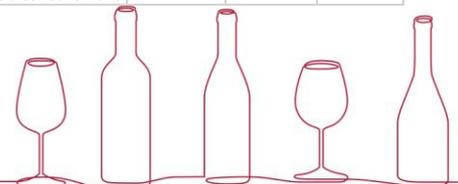
	2 020	2 019
SOUS TOTAL Cotisations des interprofessions	2 917 078	2 706 326
SOUS TOTAL Cotisation ANIVIN	82 029	106 470
SOUS TOTAL Recettes extérieures	127 121	199 662
TOTAL GENERAL	3 126 228	3 012 458

* Pour mémoire actions repoussées ou à statuer

*Valeur ajoutée France : 50 000 €

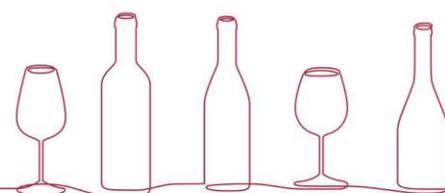
*Etude sur la déconsommation de vins (Food usage) : 40 000 €

* Sur le total des dépenses du Dépérissement (1 500 000 €), un appel de 1 000 000 € sera effectué en 2020 et 500 000 euros sera fait ultérieurement



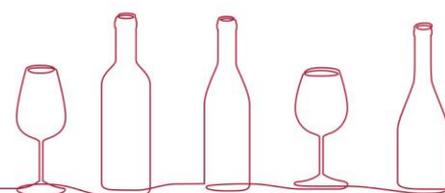
Malgré un contexte économique morose, le déroulement du budget 2020 n'appelle à aucun commentaire en particulier.

Afin d'alléger la trésorerie des interprofessions, il est proposé de décaler l'appel du deuxième semestre qui devait être effectué au 1 juillet au 15 octobre.

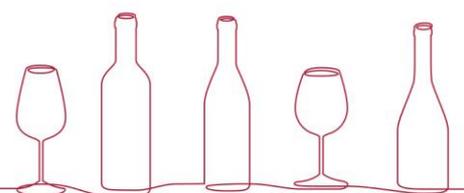


1-4 Election du Président et Vice-Président

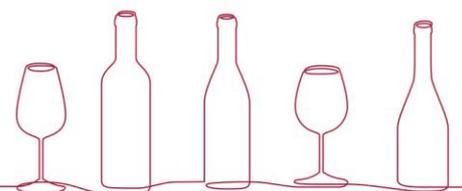
Un point sera fait en séance.



PARTIE DOSSIER EN COURS



2-1 Etat et situation de la filière

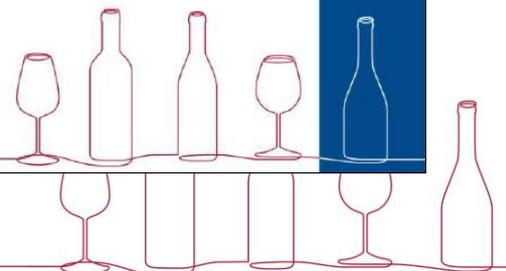


Credit photo: © BIVB

CRISE DU COVID

ELEMENTS DE SUIVI ECONOMIQUE DES VENTES DE VINS
SUR LES CIRCUITS ET COMPORTEMENT DU
CONSOMMATEUR EN FRANCE

MISE A JOUR : 23 JUIN 2020 – BILAN DU CONFINEMENT



Chiffres clés macroéconomiques INSEE – 1^{er} trimestre 2020



Après près de deux mois d'activité au ralenti, l'activité économique française qui fonctionnait aux deux tiers pendant le confinement, repart progressivement.



L'évolution du PIB du 1^{er} trimestre 2020 s'établit à -5,3 % au premier trimestre. Le recul à venir sera à la hauteur de l'ampleur de la crise, ainsi l'INSEE estime que même si l'activité économique revenait intégralement à son niveau d'avant crise dès le mois de juillet, le PIB français diminuerait de 8 % sur l'année 2020.



Au 1^{er} trimestre 2020, les prix de la consommation des ménages poursuivent leur progression, mais au total, la baisse du pouvoir d'achat reste limitée à -0,4 % étant donné l'ampleur de la baisse de l'activité.



Mesuré par unité de consommation, le pouvoir d'achat baisse de 0,5 %. Dans le même temps, la consommation des ménages chute (-5,6 % après +0,3 %), si bien que le taux d'épargne s'accroît fortement : il s'établit à 19,6 % contre 15,1 % au quatrième trimestre 2019.

Bilan des données de vente sur le circuit de la grande distribution alimentaire pendant la crise du coronavirus 2020

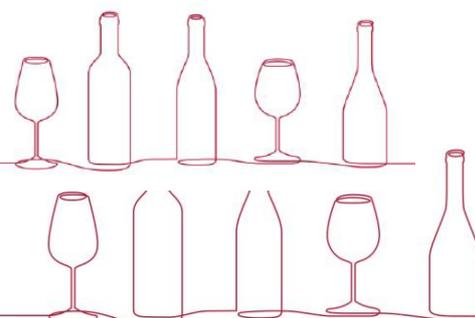
En absorbant les 25 % d'occasions de consommation réalisées hors domicile par les français, le circuit de la grande distribution alimentaire française a connu pendant la crise du covid, une croissance atypique. Les produits de grande consommation alimentaire sont ainsi passés de 2 % de croissance en chiffre d'affaires avant la crise à plus de 10 % de croissance sur toute la période de crise.

Le point culminant aura été entre les deux allocutions du Président de la République, où les Français se sont précipités dans les points de vente : les ventes des produits de grande consommation ont alors bondi de près de 90 % entre le jeudi 12 et le lundi 16 mars.

Depuis, compte tenu des mesures de confinement et des stocks accumulés chez les particuliers, les achats ont ralenti progressivement. Avec la réouverture progressive puis totale des cafés, hôtels, restaurants, la croissance du chiffre d'affaires connaît une forte rupture en semaine 22 du 1^{er} au 7 juin, s'établissant à 1 %, démontrant ainsi un retour proche de la normale concernant la consommation des français.



Evolution du chiffre d'affaires des produits de grande distribution alimentaire pendant la période de crise du covid 19 en France sur les circuits de grande surface



Le chiffre d'affaires des vins chute lourdement Depuis le début de la pandémie, les liquides et notamment les alcools restent les rayons qui bénéficient le moins du pic d'achat.

Après avoir légèrement profité de la croissance de la grande distribution lors des 2^{ème} et 3^{ème} semaines de mars, le rayon des vins a chuté sur les deux premières semaines de confinement allant jusqu'à -9,4 % pour la semaine du 23 au 29 mars.

Total des ventes ¹	Crise pré-confinement (S9 - S11)	Confinement (S12-S19)	3 ^{ème} s. de dé-confinement (S22)
Total PGC	19 %	9 %	13 %
Rayon liquides	5 %	-4 %	16 %
Alcools et liqueurs	4 %	-4 %	23 %
Vins effervescents	-3 %	-42 %	11 %
Vins tranquilles	0 %	-3 %	16 %

Suivi de l'évolution des ventes en valeur sur le circuit de la GSA – source IRI

Au final, les vins tranquilles accusent une perte de chiffre d'affaires de 3 % pendant le confinement dans la lignée de la baisse de chiffre d'affaires observée en 2019. Les vins effervescents, eux, s'effondrent et baissent de 42 % de chiffre d'affaires sur la même période. Post-confinement, les ventes reprennent portées par le rebond attendu de

consommation et l'effet météo qui joue à plein avec les week-ends prolongés du mois de mai.

Pour plus de détails, voir la note du 28 mai 2020 sur l'impact du déconfinement sur les ventes de vin².

Les enseignes d'hypermarché sont les grandes perdantes de la crise, ce qui impacte particulièrement les vins atypiquement positionnés sur ce circuit

Le circuit des hypermarchés est celui qui a le plus souffert de la période de crise. En recul de 3 % de chiffre d'affaires pendant le confinement strict quand les supermarchés progressaient de 16 %, les magasins de proximité de 22 % et le e-commerce GSA³ s'envolait à + 76 %.

L'effet marquant de la 1^{ère} phase de déconfinement est la reprise croissance des hypermarchés sans pour autant impacter les ventes des autres circuits. Cette progression a représenté jusqu'à 1/3 de la croissance des produits de grande consommation.

Depuis, le « retour à la normale » depuis début juin confirme la reprise de croissance des hypermarchés et le recul des autres circuits. Le e-commerce voit sa progression diminuer de moitié mais reste en forte hausse par rapport à l'année dernière, en hausse de 2 points.

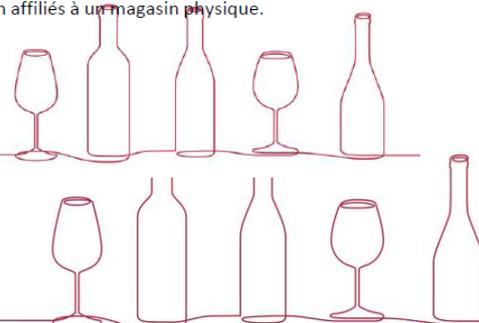


Suivi de l'évolution des ventes en valeur des différents circuits de la GSA pendant la crise – source IRI

¹ Hypermarchés, Supermarchés, drive (e-commerce) et magasins de proximité

² Disponible sous : <https://www.intervin.fr/espace-pro/economie/crise-du-covid-19>

³ Le e-commerce GSA comprend les drive mais pas les sites de vente en ligne non affiliés à un magasin physique.



Les vins sont structurellement très fortement représentés au sein des hypermarchés et supermarchés allant jusqu'à 80 % du chiffre d'affaires des vins tranquilles (39,8 % de CA sur les seuls hypers marchés). Les difficultés de ces circuits impactent ainsi tout particulièrement notre catégorie de produits.

Poids en valeur des vins tranquilles sur les différents concepts de vente pour l'année 2019

CIRCUIT	VINS TRANQUILLES	PGC
Hyper et super marchés	41,1 %	80,0 %
Supermarchés	39,4 %	
Proximité	15,0 %	11,2 %
HD Français	2,5 %	3,0 %*
E-Commerce GSA	2,0 %	5,9 %

*Pour les PGC, il s'agit de l'ensemble du hard discount

Dans ce contexte, sans surprise, les pertes de ventes en volume pour les vins tranquilles sont portées par le seul circuit des hypermarchés (-15,7 % soit une perte de 9 millions de litres par rapport à l'année dernière). Ces pertes n'ont pas été totalement compensées par les autres circuits qui se sont partagés les gains quasiment à parts égales en volume. Comparativement aux PGC, la crise n'a fait qu'accroître une situation déjà présente, les

vins tranquilles sont ainsi surreprésentés sur le circuit de la proximité (16,3 % des volumes vendus) et du drive (5,2 % des volumes vendus).

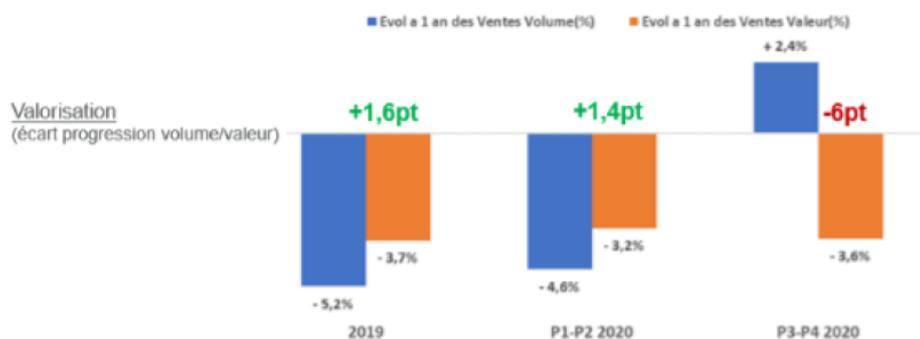
Une dévalorisation inédite de nos produits

A l'instar des vins, depuis le début de la crise, la valorisation des achats semble mise en pause par les consommateurs (voir la note complète sur le comportement du consommateur pendant la crise et la fin du moins mais mieux⁴). Cette tendance est portée par la situation économiquement incertaine mais également un sentiment de hausse des prix grandissant conduisant le consommateur à changer son comportement d'achat. Ainsi, le prix et les promotions sont devenus le critère n°2 de choix derrière l'habitude.

Cependant et comme ils s'y étaient engagés, les distributeurs n'ont pas augmenté massivement les prix pendant cette période. Pour les vins, une légère hausse des prix est visible en rayon mais l'évolution du prix payé sur les tickets de caisse est en nette baisse (jusqu'à -7,3 % pour les vins tranquilles rouges par rapport à l'année dernière).

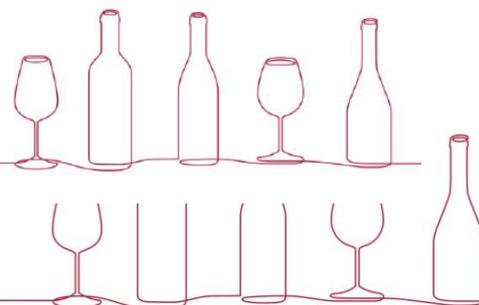
Tous Circuits (HM-SM-Proxi-eCommerce-EDMPF)

Total vins tranquilles



Écart de la progression entre le volume et la valeur sur l'ensemble des circuits pour les vins tranquilles – source IRI

⁴ Disponible sous : <https://www.intervin.fr/espace-pro/economie/crise-du-covid-19>



La dévalorisation s'est réalisée via l'ensemble des circuits, il ne s'agit donc pas d'un comportement d'achat porté vers des circuits ou points de vente moins chers mais bien d'une évolution du comportement d'achat des consommateurs.

Dévalorisation selon les circuits pour les vins tranquilles – source IRI

CIRCUIT	VINS TRANQUILLES	INDICE PRIX
Hypermarchés	-8,2 %	97
Supermarchés	-5,0 %	101
Proximité	-1,6	114
HD Français	-9,8 %	61
E-Commerce GSA	-7,1 %	98
Tous circuits	-6,0 %	100

*Pour les PGC, il s'agit de l'ensemble du hard discount

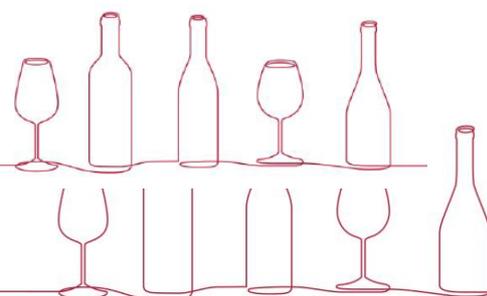
C'est la dégradation du mix produit (voir aussi la note du 20 avril⁵) qui explique cette situation pour les vins. Ainsi, la situation de crise profite

aux marques de distributeurs (MDD) qui progressent sur toutes les catégories de produits. Avec des ventes en volume en hausse de 15,2 % sur la période de crise, les MDD ont capté plus de 80 % des gains du marché en volume.

Cette situation impacte tout particulièrement les AOP qui reculent de près de 4 points de part de marché en volume par rapport à la même période l'année dernière.

Ceci est accompagné par l'accentuation de la vente des gros volumes. Ainsi, le BIB® a continué de se développer pour toutes les catégories de produits et près de la moitié des volumes achetés pendant ces 2 mois, l'ont été en BIB®. Pendant le confinement, les ventes en BIB® sont d'ailleurs passées devant la bouteille en volume.

⁵ Disponible sous : <https://www.intervin.fr/espace-pro/economie/crise-du-covid-19>



2-2 Soutien public à la filière, actions des interprofessions

En janvier 2020, le virus du Covid 19 apparaît en Europe après avoir paralysé la Chine. Un à un la quasi-totalité des pays européens mettent en place un confinement généralisé de la population conduisant à la fermeture de toutes les activités non indispensables à la marche du pays. La crise s'étend ensuite avec des mesures similaires outre atlantique.

Dans ce contexte, une série d'aides, directes ou non, ont été adoptées, au niveau européen et des pouvoirs publics français.

Mesures temporaires exceptionnelles

Rappel : Le Règlement OCM permet à la Commission européenne d'autoriser de manière temporaire le recours à des mesures exceptionnelles en cas de perturbations de marché.

Par Règlement délégué du 30 avril 2020, la Commission autorise la mise en œuvre d'une série de mesures. En revanche, elle laisse le soin aux Etats membres d'en définir les contours, tels que les montants engagés et les modalités de mise en œuvre.

- **Aide à la distillation de crise**

Le Règlement susvisé a permis d'activer l'article 216 relatif à la distillation de crise, et d'élargir le financement pour autoriser des paiements nationaux complémentaires à l'aide européenne, sans plafond.

¹ Le détail de cette mesure et sa mise en application sont disponibles grâce à ce lien : <https://www.franceagrimer.fr/fam/filieres-Vin-et-cidre/Vin/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Organisation->

L'État français a prévu une aide de 155 millions d'€ pour 2 millions d'hectolitre redistribuée en deux temps¹ :

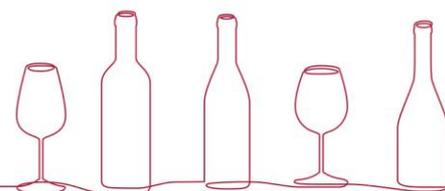
- Aide directe au distillateur
 - Une aide de 83 € / Hl pour les vins AOP et IGP
 - Une aide de 63 € / Hl pour les vins VSIG
- Aide au producteur ou au négociant (reversée par le distillateur depuis sa part)
 - Une aide de 78 € / Hl pour les vins AOP et IGP
 - Une aide de 58 € / Hl pour les vins VSIG
- **Aide au stockage privé**

Cet outil est devenu en principe éligible pour le vin depuis la publication du Règlement délégué du 30 avril 2020.

Les modalités de mise en place restent à déterminer au niveau national, mais l'Etat français a annoncé une aide de 15 millions d'euros pour 2 millions d'hectolitres stockés.

Un projet de décision de FranceAgriMer serait en cours d'élaboration, toutefois il a été confirmé que cette aide pourrait venir accompagner une mesure de régulation de marché interprofessionnelle.

[commune-de-marche-et-aides-communautaires/OCM-vitivinicole/Distillation/Distillation-de-crise-2020](https://www.franceagrimer.fr/fam/filieres-Vin-et-cidre/Vin/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Organisation-)



- **Autres mesures exceptionnelles**

Les articles 5, 6, 7 et 8 du Règlement susvisé concernent respectivement le fonds de mutualisation, la restructuration et la reconversion des vignobles, la vendange en vert et l'aide en faveur de l'assurance-récolte.

- **Autorisations de plantation**

Le Règlement d'exécution a prorogé la validité des autorisations de plantation et de replantation expirant au cours de l'année 2020 à 12 mois après l'entrée en vigueur du Règlement.

Il prolonge également le délai d'arrachage en cas de replantation anticipée des vignobles à 12 mois après l'entrée en vigueur du Règlement lorsque l'arrachage devait avoir lieu en 2020 mais qu'il a été rendu impossible en raison de la pandémie. Les viticulteurs qui bénéficieront de cette prolongation ne pourront pas bénéficier de l'aide à la vendange en vert ni sur la superficie nouvellement plantée ni sur la superficie à arracher.

Mesures de régulation de marché

Le Règlement OCM autorise les organisations interprofessionnelles de la filière Vins à prendre des mesures de régulation de marché au-delà de toute période de crise exceptionnelle. Ces outils constituent des instruments pouvant répondre aux conséquences à long terme que la crise du Covid va engendrer.

Pour rappel, trois types de mesures sont mis en œuvre au sein des interprofessions :

La mise en réserve,

La sortie échelonnée des produits,

La gestion du volume commercialisable.

² L'extension du champ d'application de l'exonération des charges patronales est attendue

Mesures nationales

Un ensemble de mesures ont été portées devant les Pouvoirs publics, et une seconde vague de mesure a été annoncée². Si certaines ont été ouvertes par le Règlement européen du 30 avril, des interrogations subsistent quant à la gestion nationale de la mise en œuvre des dites mesures.

Enfin, un courrier a été adressé au Ministre de l'Agriculture concernant la définition de nos priorités pour le plan de relance sur fonds publics, dans lequel les trois objectifs suivants ont été rappelés³ :

- Lutter efficacement contre la déconsommation et défendre la 'catégorie' vins et eaux-de-vie de vins sur le marché français,

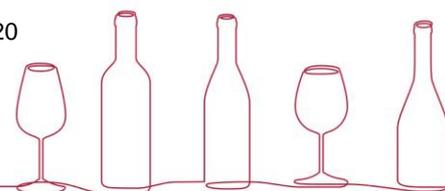
- Redonner à Paris et à la France sa place de pays de référence du vin, par l'émergence d'un grand Salon international,

- Mettre en œuvre un plan urgent de relance des ventes à l'export et sur les débouchés prioritaires de la filière, afin de conserver des positions commerciales. Ce volet doit s'accompagner, pour plus d'efficacité, d'une compréhension des mécanismes de rebond qui sont à l'œuvre sur certains marchés, que la crise a profondément déstructurés.

Rappel : Un travail de recensement de tous les instruments de régulation disponibles dans la filière, en temps de crise et plus largement, a été fait au sein du Cniv : le Vade-Mecum, détaillant les mesures présentées ici peut être consulté sur :

<https://www.intervin.fr/juridique-espace-pro>

³ Courrier du 4 juin 2020



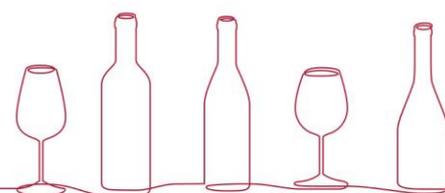
2-3 Note d'information européenne - Arcturus

Ces derniers mois, la Commission européenne a adopté plusieurs actes délégués en faveur du secteur vitivinicole pour répondre à la crise du Covid-19. En parallèle, les négociations sur la réforme de la PAC se sont poursuivies au Parlement européen, avec l'objectif de finaliser sa position d'ici la fin de l'année.

Enfin, la Commission européenne a annoncé un ensemble d'initiatives pour les années à venir dans le secteur agroalimentaire dans le cadre de la publication de la stratégie « De la ferme à la table » pour une transition alimentaire vers un système alimentaire sain et durable.

Table des matières

I. Réponse communautaire à la crise du Covid-19	45
1. Réponse économique globale	45
2. Réponse spécifique pour le secteur du vin	45
A. Règlement délégué autorisant la distillation et l'aide au stockage	46
B. Règlement délégué « Covid-19 »	47
II. Réforme de la PAC	47
1. Articles d'intérêt et état des discussions	48
2. Calendrier	49
III. Stratégie « De la ferme à la table »	50



Réponse communautaire à la crise du Covid-19

Réponse économique globale

Le 27 mai, la Commission européenne a publié son nouvel instrument de relance, intitulé *Next Generation EU*, ainsi que sa proposition révisée pour le budget 2021 – 2027. Malgré la crise actuelle, l'exécutif européen entend placer les objectifs prioritaires de son mandat, à savoir la double transition écologique et numérique, au cœur de la relance de l'économie européenne.

Concrètement, la Commission a proposé :

- **La mise en place de l'instrument de relance *Next Generation EU***, doté de 750 milliards d'euros empruntés sur les marchés financiers (500 milliards sous forme de subventions, 250 milliards sous forme de prêts) ;
 - Dans ce cadre, il a été proposé que **le FEADER (second pilier) bénéficie d'un renforcement de 15 milliards d'euros**, avec pour objectif d'aider les zones rurales à réaliser les objectifs liés au Green Deal et aux stratégies « biodiversité » et « De la ferme à la table ». **Etant donné qu'il s'agit d'un instrument temporaire, ce montant devra être dépensé entre 2022 et 2024.**
- Une **révision du budget 2021 – 2027**, doté de 1 100 milliards d'euros, dont :
 - Une **augmentation de 5 milliards d'euros en faveur du développement rural (second pilier)** ;
 - Une augmentation de 4 milliards d'euros pour les aides directes (1er pilier).

La nouvelle proposition budgétaire de la PAC (348,3 milliards d'euros) est en augmentation par rapport à la proposition initiale de la Commission européenne en 2018 mais représente toutefois une diminution par rapport au budget de la PAC actuelle (382,5 milliards d'euros).

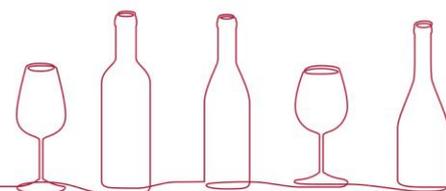
Les discussions autour du budget s'annoncent toutefois difficiles au vu du positionnement des Pays-Bas, de l'Autriche, de la Suède et du Danemark (quatre Etats dits « frugaux »), qui s'opposent à l'utilisation de subventions et privilégient les prêts ainsi qu'un budget plus limité.

Les négociations se tiendront en conséquence sous la présidence allemande du Conseil de l'Union européenne, qui débute le 1^{er} juillet jusqu'au 31 décembre 2020. L'objectif des colégislateurs serait d'arriver à un accord dans le courant du mois de juillet, bien que la perspective d'un accord après l'été apparaisse plus réaliste.

La prochaine réunion des chefs d'Etats ou de gouvernements sur le sujet est prévue les **17 et 18 juillet**. Il devrait s'agir de la première réunion physique du Conseil européen depuis le début de la crise.

Réponse spécifique pour le secteur du vin

Dès la fin du mois de mars, tant le Parlement européen que le Conseil se sont mobilisés à plusieurs reprises pour demander à la Commission européenne l'instauration de mesures anti-crise pour le secteur agricole dans son ensemble (telles que les facilitations d'accès pour les travailleurs saisonniers, la simplification des procédures pour la PAC ou encore le déclenchement de mesures exceptionnelles) ainsi que des mesures spécifiques pour les secteurs les plus affectés.



Dans un premier temps, la Commission européenne a ainsi présenté une [proposition de Règlement](#) prévoyant une aide d'urgence en provenance du FEADER (développement rural, second pilier). Celle-ci proposait un montant de 5.000 euros par agriculteur et de 50.000 euros par PME et limitait les montants mobilisables à 1% de l'enveloppe totale du FEADER. Réunis en session plénière le 19 juin, les eurodéputés ont quant à eux [demandé](#) une augmentation du soutien à 7.000 euros maximum par agriculteur ainsi qu'une augmentation du plafond de l'enveloppe mobilisable à 2% du Fonds pour le développement rural.

Le texte est à présent entre les mains du Conseil en vue d'une adoption rapide.

Règlement délégué autorisant la distillation et l'aide au stockage

Le 4 mai, la Commission européenne a publié le [Règlement délégué \(UE\) 2020/592 dérogeant à certaines dispositions du Règlement OCM](#). Celui-ci autorise le financement de l'aide à la distillation et l'aide au stockage en cas de crise au titre des programmes d'aide pour le secteur vitivinicole pour l'année 2020.

Le [Règlement d'exécution \(UE\) 2020/600 dérogeant à certaines dispositions du Règlement d'exécution \(UE\) 2016/1150](#), publié le même jour, autorise entre autres les Etats membres à apporter des modifications à leurs programmes d'aide nationaux plus de deux fois par an et ce jusqu'au 15 octobre concernant l'ensemble des mesures admissibles à l'aide, à l'exception de la promotion pays tiers⁴.

Tant les députés européens que les ministres de l'agriculture ont exprimé leur mécontentement vis-à-vis de l'acte délégué (UE) 2020/592 à la suite de sa publication. Ils demandaient, entre autres, des financements additionnels en dehors des enveloppes nationales pour les mesures de soutien (distillation et stockage) et menaçaient d'objecter au Règlement délégué.

Le 2 juin, **les membres de la ComAGRI ont officialisé leur objection au Règlement délégué (UE) 2020/592** autorisant notamment les mesures de distillation et d'aide au stockage pour le vin en cas de crise⁵. Afin de laisser à la Commission européenne le temps d'améliorer sa proposition initiale, jugée insuffisante, **la date limite pour un potentiel véto par le Parlement européen a été étendue au 31 août**. Ce délai permettra de travailler conjointement avec la Commission vers une solution satisfaisante, les députés demandant plus d'ambition en matière financière et sur les flexibilités proposées.

En conséquence de ce vote, le Commissaire européen à l'agriculture, Janusz WOJCIECHOWSKI, a annoncé le 9 juin la **préparation d'un nouvel acte délégué**. Ce dernier pourrait contenir :

- **L'augmentation des taux de cofinancement pour la promotion**, la vendange en vert et les mesures de restructuration du vignoble ;
- L'extension de la période de plantation des vignes pour l'année 2020 jusqu'en juillet 2021 ;

⁴ La modification des programmes d'aide nationaux pour les actions de promotion dans les pays tiers est déjà permise selon le Règlement d'exécution 2020/133, adopté par la Commission européenne en janvier 2020 en réaction aux droits de douane américains additionnels (cf. note de veille communautaire du mois de janvier).

⁵ Il convient de noter que cette objection n'a pas d'effet juridique tant qu'elle n'a pas été validée par le Parlement européen dans son ensemble. En conséquence, il s'agit à ce stade d'une recommandation d'objection.



- **Le déclenchement de l'article 222 du Règlement OCM** afin de permettre aux acteurs d'adopter des accords sur les exigences de qualité (§1, point e de l'article) ainsi que des actions de promotion conjointe (§1, point d de l'article).

La députée française Anne SANDER (PPE) a indiqué avoir également demandé des avancées additionnelles sur la promotion de l'œnotourisme ainsi que des flexibilités pour le millésime 2020.

Le nouvel acte délégué devrait être publié avant l'été.

Règlement délégué « Covid-19 »

Début mai, la Commission européenne a présenté un [projet de Règlement délégué](#) dérogeant, pour l'année 2020, au Règlement délégué (UE) 2016/1149 concernant le secteur vitivinicole en raison de la pandémie du Covid-19.

Il propose notamment les mesures suivantes :

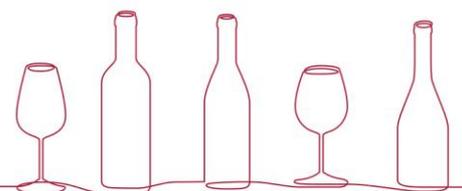
- Les bénéficiaires des aides pourraient **soumettre des modifications majeures en ce qui concerne l'opération initialement approuvée sans l'approbation préalable de l'autorité compétente**, au plus tard le 15 octobre 2020. Cette dérogation vise à aider les bénéficiaires qui ne sont pas en mesure d'achever certaines opérations en raison de la crise et souhaitent les modifier pour éviter de nouvelles pertes économiques ou mieux faire face à la situation du marché ;
- Les bénéficiaires pourraient **soumettre des modifications touchant à l'objectif de l'ensemble de l'opération déjà approuvée au titre des mesures de promotion**, de restructuration et de reconversion des vignobles, d'investissements et d'innovation, pourvu que toute action individuelle en cours relevant d'une opération d'ensemble soit menée à son terme. Ces modifications doivent intervenir au plus tard le 15 octobre 2020 et nécessitent l'approbation préalable de l'autorité compétente ;
- Lorsque les bénéficiaires modifient une opération (cf. ci-dessus), **l'aide est versée pour toutes les actions individuelles déjà mises en œuvre** dans le cadre de cette opération si elles l'ont été dans leur intégralité.

Lors de la session plénière du 18 juin, **le Parlement européen a décidé de ne pas objecter au projet de Règlement délégué** de la Commission européenne. Les députés ont ainsi choisi de ne pas attendre la fin de la période d'objection, fixée à début juillet, afin d'accélérer l'adoption des mesures.

En conséquence, le Règlement délégué devrait prochainement entrer en vigueur.

Réforme de la PAC

Pour rappel, la réforme de la Politique agricole commune (PAC), débutée en juin 2018, n'a pas pu être finalisée sous la législature précédente du Parlement européen. En conséquence, les députés nouvellement élus en mai 2019 ont décidé de rouvrir partiellement les rapports adoptés par leurs prédécesseurs.



Le 4 décembre 2019, la ComAGRI a approuvé la liste⁶ des articles rouverts, décidée précédemment par les coordinateurs des groupes politiques.

Articles d'intérêt et état des discussions

➤ **Règlement « Plans stratégiques »**

La ComAGRI n'a pas souhaité modifier l'article 52 portant sur les types d'interventions dans le secteur vitivinicole. En conséquence, elle conservera les amendements 354 et 355 du rapport établi en avril 2019, soutenus par le CNIV, qui permettent respectivement :

- De soutenir des opérations visant une meilleure connaissance du marché (par exemple, des études économiques sur les marchés existants) ainsi que des actions de promotion de l'œnotourisme ;
- Aux actions de promotion et de communication, mises en œuvre dans les pays tiers, de contribuer à l'amélioration de la compétitivité du secteur vitivinicole ainsi qu'à l'ouverture, la diversification et la consolidation des marchés.

Il a été décidé de rouvrir de nombreux articles au sein du Règlement sur les Plans stratégiques. Considérant qu'une grande partie d'entre eux font l'objet d'une compétence partagée entre les commissions AGRI et ENVI (environnement, santé publique et sécurité alimentaire) et que la situation actuelle a compliqué les négociations, les négociations sur le rapport sur les Plans stratégiques devraient durer plus longtemps qu'initialement prévu.

➤ **Règlement OCM**

Les articles rouverts par la ComAGRI et d'intérêt pour le CNIV sont les suivants :

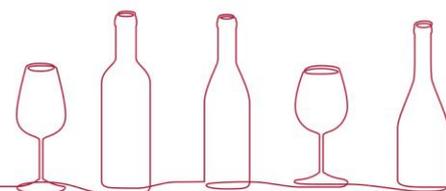
- Article 157 sur les organisations interprofessionnelles ;
- Article 164 sur l'extension des règles (et notamment son paragraphe 4) ;
- Le nouvel article 172 ter sur la répartition de la valeur pour les produits sous signes de qualité ;
- Certaines mesures exceptionnelles de perturbations du marché.

Selon les dernières informations que nous avons pu obtenir, les principaux députés impliqués sur le rapport OCM se seraient mis d'accord pour soutenir une **modification de l'article 172 ter**. Celle-ci **porterait sur les produits sous signes de qualité et autoriserait, par dérogation à l'article 101 §1 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, les organisations interprofessionnelles à adopter des règles sur la répartition de la valeur**.

Ce résultat a notamment été rendu possible grâce au travail de sensibilisation du CNIV, effectué en amont du choix des articles à rouvrir. Les députés sensibilisés ont ainsi pu soutenir la réouverture de l'article 172 ter ainsi que sa modification dans ces termes.

Les engagements des députés sur le rapport OCM devraient se concrétiser dans les prochaines semaines. Selon les dernières informations dont nous disposons, deux réunions devraient être nécessaires pour finaliser le rapport, ce qui pourrait avoir lieu juste avant (mi-juillet) ou juste après (septembre) les vacances parlementaires.

⁶ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/AGRI-PV-2019-12-04-1_EN.pdf (pages 8-15)



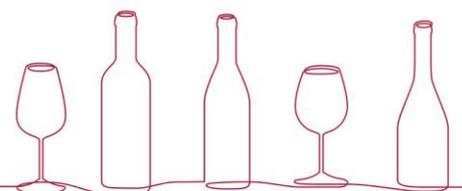
Calendrier

Lors de la ComAGRI du 4 décembre, il a également été décidé que les trois rapports formant la PAC seraient présentés ensemble, directement en session plénière, après l'élaboration d'amendements des groupes politiques (travail actuellement en cours).

En conséquence, le retard pris par les négociations sur les Plans stratégiques impacte *de facto* la date du passage en plénière des trois rapports.

Initialement prévu en juin, **le passage en plénière a été reporté à octobre** pour cause de retard. Cet objectif semble toutefois difficilement atteignable au vu des difficiles négociations entre les commissions AGRI et ENVI sur les Plans stratégiques. **Un vote en plénière d'ici la fin de l'année semble ainsi plus réaliste.**

Le retard enregistré sur la réforme pose également le débat sur la durée de la période de transition. Bien que les trilogues en cours entre le Parlement européen et le Conseil semblent dégager un consensus autour d'une transition de deux ans (entrée en vigueur de la future PAC en 2023), la Commission européenne insiste sur sa proposition initiale d'un an.



Stratégie « De la ferme à la table »

Le 20 mai, la Commission européenne a présenté sa stratégie « De la ferme à la table » en faveur de la transition vers un système alimentaire sain et durable, partie intégrante du Green Deal européen.

Pour soutenir la transition verte, la Commission établit des **objectifs chiffrés**, tels que :

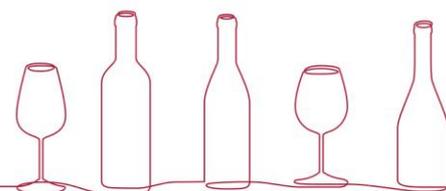
- Une réduction de 50 % de l'utilisation des pesticides chimiques et des risques qui leur sont associés et une réduction de 50 % de l'utilisation des pesticides les plus dangereux d'ici à 2030 ;
- Une diminution du recours aux engrais d'au moins 20 % d'ici à 2030 ;
- Un quota de 25 % des terres agricoles affectées à l'agriculture biologique d'ici à 2030 ;
- Un accès à l'internet haut débit dans toutes les zones rurales d'ici à 2025, afin de permettre l'innovation numérique.

Concernant la PAC, la Commission insiste sur le caractère essentiel des « programmes écologiques » (*eco-schemes*) pour atteindre les objectifs du Green Deal. En conséquence, tant les Etats membres que la Commission européenne devront veiller à ce qu'ils soient dotés de budgets appropriés et mis en œuvre dans le cadre des Plans stratégiques. La Commission s'est par ailleurs montrée favorable à un budget minimal en faveur de ces programmes. Enfin, des recommandations seront adressées à chaque Etat membre sur les neuf objectifs de la PAC en amont de la présentation des Plans stratégiques.

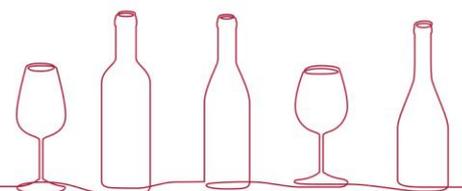
Parmi les autres points d'intérêt de la stratégie, il convient de noter que la Commission envisage la **clarification des règles de concurrence** à l'égard des initiatives collectives qui favorisent la durabilité dans les chaînes d'approvisionnement ainsi que le renforcement du cadre législatif sur les **indications géographiques** pour y inclure, le cas échéant, des critères de durabilité spécifiques.

Afin de mettre en œuvre ses annonces et d'atteindre les objectifs fixés, la Commission européenne présentera d'ici 2024 un ensemble d'initiatives. Elle a ainsi établi le calendrier suivant :

- Dernier trimestre 2020 : recommandations aux Etats membres sur les objectifs de la PAC ;
- Dernier trimestre 2020 : révision du programme de promotion de l'UE pour les produits agricoles et alimentaires en vue de renforcer sa contribution à la production et à la consommation durables ;
- 2021 – 2022 : initiatives législatives visant à encourager la coopération des producteurs primaires afin de soutenir leur position dans la filière alimentaire et initiatives non législatives visant à améliorer la transparence ;
- Premier trimestre 2022 : une proposition de révision de la directive relative à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable. Le 29 mai, la Commission européenne a publié sa feuille de route concernant la révision de la directive sur l'utilisation durable des pesticides, qui est ouverte à contribution jusqu'au 7 août 2020. Une consultation publique sera ensuite ouverte à la fin de l'année afin de préparer ladite révision ;
- Troisième trimestre 2022 : clarification de la portée des règles de concurrence dans le cadre du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne concernant la durabilité des actions collectives ;
- Dernier trimestre 2022 : proposition visant à exiger l'indication de l'origine pour certains produits.



QUESTION DIVERSES



Promotion

OCM pays tiers

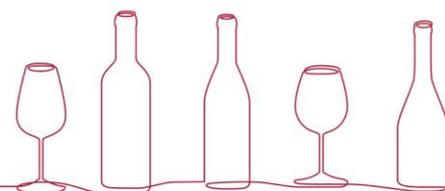
Deux décisions du Directeur Général de FranceAgriMer ont été publiées pendant le confinement qui visent à assouplir, comme l'autorise la réglementation communautaire, le régime des modifications. Ces deux textes ouvrent une période de grande souplesse dans la gestion des dossiers qui devraient permettre de passer la période difficile actuelle, en couvrant les modifications, sous-réalisations ou annulations d'évènements.

OCM marché intérieur

Pour le marché intérieur, le règlement délégué qui devrait ouvrir le même type de souplesse est en cours de discussion.

Etude France

La sélection des agences pour la réalisation de la plateforme de communication sur la France des Vins est en cours. Une première shortlist d'agences a été choisie. Le choix final de l'agence se fera à la fin du mois de juillet, pour un rendu dans le courant du mois de septembre.



Faits marquants 2019-2020

2019-2020 a été une année marquante, consacrée au développement des réseaux et des actions entre les techniciens et les « viticulteurs expérimentateurs » afin de capitaliser sur les travaux et le transfert des résultats vers le terrain. La poursuite des travaux de recherche s'inscrit dans cet objectif de déclinaison du Plan dépérissement dans toutes les régions viticoles avec des nouveaux programmes adaptés aux spécificités de chaque vignoble. Enfin, le matériel végétal s'affirme désormais comme un axe fort et prioritaire du Plan dépérissement.

Les rendez-vous en région

Près de 30 présentations ont été réalisées dans chacune des régions : des initiatives locales pour renforcer la proximité avec le terrain et répondre aux spécificités et problématiques de chaque vignoble. Ces rendez-vous réguliers permettent d'accompagner les vigneron et les pépiniéristes dans l'évolution de leurs pratiques au vignoble.

Des initiatives d'informations sur le terrain

Les réunions d'informations constituent le premier échelon du changement des pratiques. Par exemple, la Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher, membre du réseau MIVigne, a organisé une **soirée technique** en janvier 2019 à Noyer-sur-Cher. Ponctué de témoignages et d'échanges, cette soirée était consacrée à quatre thématiques présentées par un binôme technicien et viticulteurs : qualité des plants, plantation, taille de formation et techniques curatives. Une centaine de vigneron étaient au rendez-vous de cette belle initiative régionale.

Des démonstrations dans les parcelles



Autre région, autre format de réunion, place à la démonstration avec les « **rendez-vous Bouts de parcelle** » de la Chambre d'agriculture de la Gironde. Quatre ateliers dans quatre secteurs viticoles bordelais pour d'accompagner les viticulteurs dans les « **bons gestes** » qu'il s'agisse de taille respectueuse des flux de sève, de curetage ou de greffage.

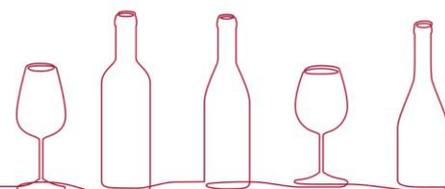
Chaque atelier débute par l'autopsie de souches mortes pour bien montrer comment la maladie arrive et se diffuse dans le cep. Place ensuite à la pratique avec des **démonstrations de taille, de curetage et de greffage**, réalisées par un conseiller viticole, sécateur ou tronçonneuse à la main. Il s'agit alors de montrer les gestes les plus adaptés à chaque situation, dans l'objectif de prolonger la durée de vie du cep.

Des rencontres entre chercheurs et professionnels de la filière

Des rencontres plus formelles sont également régulièrement organisées comme le rendez-vous **#Cognac2025** à l'initiative du BNIC et qui était consacré à la pérennité et la productivité du vignoble. Durant une matinée, techniciens, chercheurs et acteurs du Plan dépérissement se sont relayés pour présenter les outils d'estimation de l'évolution de la productivité à l'échelle régionale, le matériel végétal et les pratiques culturales pour la gestion du vignoble. Plus de **300 vigneron** et représentants des Maisons de Cognac étaient présents.



Autre format, de rendez-vous, à l'initiative des Chambres d'agriculture, le "**Forum Rhône Provence**" a rassemblé à Châteauneuf-de-Gadagne une centaine de chercheurs, techniciens et viticulteurs. Au programme, des ateliers sur des thèmes tels que la sensibilité des cépages au dépérissement, la taille des plantiers, la longueur des racines à la plantation... mais aussi des résultats de recherche présentés par Cédric Moisy (IFV) sur le suivi par imagerie de différents champignons dans le cep de vigne ou par Jean-Michel Hilly (IFV) sur le séquençage à haut débit pour détecter les virus présents sur une vigne.



Autre temps fort, plus de 130 chercheurs et techniciens venus de toutes les régions viticoles, se sont réunis en séminaire à Beaune en janvier 2020 et ont pu pour se rencontrer et échanger sur le thème « Les synergies entre la recherche et le transfert des connaissances ». Ces deux demi-journées ont été l'occasion de présenter les premières avancées des programmes de recherche. **Dix ateliers participatifs** complétaient ce séminaire afin de répondre aux questions suivantes :

- *Quels sont les acquis ? (connaissances, outils...)*
- *Parmi ces connaissances, que peut-on transférer de la recherche vers les viticulteurs, des viticulteurs entre eux ?*
- *Quelles sont les perspectives ? Que manque-t-il pour bien travailler sur le terrain ?*



Sur toutes ces questions, les participants ont échangé en petits groupes et plus de **300 contributions** ont été recueillies. Plusieurs acquis récents, issus de questions de terrain, sont désormais appropriables par les viticulteurs. Par exemple, des fiches de reconnaissance des cochenilles et des symptômes pour le virus de l'enroulement ont été éditées pour répondre à la demande exprimée par les vignerons.

Des réseaux d'acteurs toujours plus nombreux

De plus en plus de **réseaux d'acteurs** se constituent. Ces groupes de vignerons motivés se retrouvent pour évaluer les pratiques utilisées dans la gestion des dépérissements et les tester sur leurs parcelles. Les Chambres d'agriculture de trois bassins viticoles : Rhône-Provence, Val de Loire et Charentes, ont mis en place **29 réseaux de viticulteurs** soit **280 vignerons** engagés dans les réseaux MIVigne.

D'autres réseaux se constituent sur l'enroulement, le court-noué et les maladies du bois en Bourgogne, Alsace, Champagne et Bordeaux. Pour tous, ces séances d'échanges entre pairs sont source d'enrichissement professionnel et personnel.

Participer à GéEnVi est très formateur

Tout commence il y a environ huit ans, lorsque des vignerons constatent une progression de l'enroulement dans leurs parcelles, associée à des problèmes de « petits brins » au printemps. Le Comité Champagne et l'Inrae bâtissent alors le projet GéEnVi, afin d'associer chercheurs, techniciens et vignerons.

« *Ma participation à ce projet est l'occasion d'apprendre de nombreuses choses sur les virus, les insectes... et les humains !* » résume Xavier Chaput.



Xavier Chaput
Vigneron à Arrentières (Aube)

Le matériel végétal, un axe fort

L'engagement des pépiniéristes dans le Plan Dépérissement

Première vitrine de ce partenariat renouvelé entre viticulture et pépinière, le **congrès de la pépinière viticole** a réuni à Cognac 250 pépiniéristes en octobre 2019. Ces deux jours ont notamment permis à Jean-Bernard de Larquier, vice-président du Cniv, de réaffirmer l'ambition du Plan pour le matériel végétal.



Jean-Bernard de Larquier
Vice-président du CNIV

« Le matériel végétal est aujourd'hui un axe fort et prioritaire du Plan Dépérissement.

L'ambition 2 du Plan dépérissement est centrée sur les questions de matériel végétal, avec un objectif de renforcement du partenariat entre la pépinière et la viticulture, pour permettre un approvisionnement de notre filière en qualité et en quantité.

Ce partenariat est pour moi primordial. Les échanges entre les deux parties doivent être plus soutenus : les viticulteurs doivent apprendre à anticiper leurs besoins et à les partager en amont sur plusieurs années avec leurs pépiniéristes. Ils doivent aussi accepter le vrai prix d'une matière qualitative et surtout, relativiser son coût sur la durée de vie d'une plantation. Les pépiniéristes, quant à eux, doivent s'engager. Et c'est aujourd'hui chose faite, avec la marque Vitipep's, qui va garantir aux viticulteurs ce plant sélectionné d'origine France attendu.

En 2019, nous avons mis en place une nouvelle instance de coordination nationale, pour sécuriser la sélection et la prémultiplication des plants. »



Des avancées de recherche significatives pour les pépiniéristes

Le programme de recherche « **Origine** » fait appel à des techniques d'imagerie jamais utilisées en viticulture pour explorer l'intérieur d'une greffe. Grâce à cet ambitieux programme de recherche, les pépiniéristes disposent désormais de fiches techniques et de conseils pour la préparation et la conservation du matériel végétal, d'une méthode fiable de mesure des teneurs en eau des bois ou encore de nouveaux critères plus objectifs de tri des plants.



Une belle dynamique autour de la marque collective Vitepép's

La marque collective de la pépinière Vitepép's affiche son dynamisme avec 370 adhérents. Elle s'apprête à lancer l'**Académie du Plant**, un programme annuel et obligatoire de formation pour ses adhérents. 31 dates de formation sont déjà programmées durant l'été.

Une recherche nationale pour des avancées régionales

- **4** appels à projets
- **17** Chambres d'agriculture impliquées
- **26** programmes de recherche
- **70** équipes impliquées

D'un programme national vers un projet régional pour le vignoble méditerranéen

Lauréat de l'appel à projets 2017, le programme Longvi a pour objectif de **comprendre et améliorer la longévité du vignoble**. Une des actions du programme a permis d'établir un diagnostic précis des causes de bas rendement sur plusieurs réseaux de parcelles. Cette méthodologie est aujourd'hui bien établie et fait ressortir entre autres l'importance des contaminations au court-noué. Une autre action du projet visait à déterminer l'impact de la taille et de l'âge de la vigne sur la conduction de la sève.

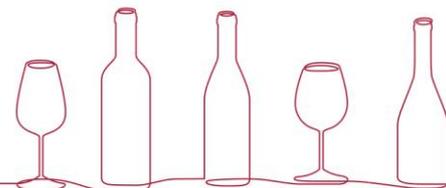
Sur le **vignoble méditerranéen**, le programme Longvi a notamment souligné la fragilité et la mortalité inquiétante du grenache et de son principal porte-greffe. Un nouveau programme de recherche a alors vu le jour et va investiguer les causes du dépérissement de ce cépage méditerranéen. Les Chambres d'agriculture du Vaucluse, de la Drôme, des Bouches-du-Rhône et du Gard et trois coopératives se sont réunies autour de l'IFV pour mener à bien ce projet **Dep-Grenache** lauréat de l'appel à projets 2020.



Une recherche concertée en Alsace, Bourgogne et Champagne

Dans l'est du vignoble français les efforts de recherche portent sur les **viroses**. Piloté par l'Inrae de Colmar, le projet Vaccivine a permis de développer **une stratégie de résistance au vignoble contre le virus responsable du court-noué**. Basée sur le principe de prémunition, cette méthode s'apparente à la vaccination par le déclenchement de réaction de défense de la plante, grâce à l'inoculation d'un variant du virus sélectionné pour sa faible pathogénicité. Sa présence dans les plantes, alors dites « prémunies », protège les vignes d'une infection ultérieure par d'autres variants viraux responsables des formes sévères de la maladie.

Autre virus, autre programme de recherche. Le programme GéEnVi travaille sur une nouvelle méthode de **gestion de la lutte contre l'enroulement de la vigne**. Cette virose, encore mal connue, est transmise par des cochenilles et touche particulièrement les vignobles septentrionaux. Pour être efficace, la gestion doit être collective et se situer à l'échelle d'un coteau. Formation des viticulteurs, prospection des vignes, prises d'image par drones semblent être les meilleurs ingrédients pour une lutte efficace. Ce projet va être complété par le programme **Lutenvi**, lauréat de l'appel à projets 2020.



Un peu plus au sud, en Bourgogne, le programme **Holoviti** a pour ambition majeure de trouver des bio-indicateurs de l'état de fonctionnement de la vigne et des communautés microbiennes qui vivent en son sein ou à sa surface. L'équipe de l'Inrae de Dijon compare les holobiontes de vigne d'apparence saine avec celles montrant des signes de dépérissement (court-noué, maladies du bois, porte-greffe 161-49C).

Des programmes qui démarrent dans le Sud-Ouest

« Pour le vignoble d'Occitanie, la lutte contre les dépérissements passe par l'amélioration de la gestion de la flavescence dorée. Le programme Risca, lauréat du Plan Dépérissement teste de nouvelles modalités de pilotage de la maladie, notamment par l'utilisation de produits de biocontrôle pour limiter le développement des cicadelles. La Chambre d'agriculture du Tarn et Sud Vin Bio travaillent avec nous sur ce projet tout comme trois centres Inrae.

Autre préoccupation de nos professionnels, la gestion de la fertilité des sols. Le programme Solar étudie les liens entre cycle de l'azote, fonctionnement de la vigne et rendement. Nous participons également au programme Récap&Dep qui démarrera en septembre prochain pour capitaliser les résultats issus des expérimentations déjà réalisées au vignoble pour lutter contre les dépérissements ».



Eric Serrano
Directeur du V'innopôle
Sud Ouest



5 nouveaux programmes de recherche

Les lauréats de l'appel à projets 2020 s'inscrivent dans les trois thématiques définies par le Conseil scientifique, à savoir l'épidémiologie, le transfert des connaissances et l'accompagnement aux changements des pratiques.

Outre les deux programmes déjà présentés (Dep-Grenache et Lutenvi), les trois autres lauréats vont poursuivre leurs travaux engagés depuis 2017 pour une **meilleure compréhension des maladies du bois et de la Flavescence dorée**. En particulier, l'IFV développe une méthodologie non invasive d'imagerie (radiographie à rayons X, IRM...) afin d'observer le développement des maladies du bois (Vitimage-2024). Les équipes de l'Inrae de Bordeaux continuent leurs travaux sur la physiologie de la vigne pour mieux comprendre le fonctionnement de l'Esca et sur la flavescence dorée en cherchant notamment à expliciter ses facteurs endémiques (Co-Act2).

Avec le soutien du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et de FranceAgriMer



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
*Liberté
Égalité
Fraternité*



FranceAgriMer

Pour en savoir plus, retrouvez sur le site Internet www.plan-deperissement-vigne.fr

- L'actualité du Plan dépérissement
- 10 nouvelles fiches de résultats des programmes de recherche
- La présentation des lauréats 2020 les Echos du Cniv – Hors-série dépérissement



@PlanDepVignoble



Groupe Plan National Dépérissement du Vignoble

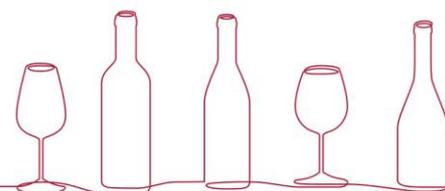
Juin 2020



Christophe Riou
Anastasia Rocque

CNIV 12 rue Sainte Anne
75001 PARIS

contact@plan-deperissement-vigne.fr



15 nouvelles fiches techniques issues des premiers résultats des programmes de recherche

Depuis 2017, le Plan dépérissement accompagne **30 programmes de recherche** pour une meilleure gestion des dépérissements au vignoble. Les premiers programmes engagés commencent à délivrer leurs résultats.

Quinze fiches techniques viennent d'être publiées sur le site Internet du Plan : www.plan-deperissement-vigne.fr

Des avancées dans la compréhension des mécanismes du dépérissement

Les programmes financés ont permis de progresser dans la compréhension de la physiologie de la vigne. En particulier, le programme Physiopath contribue à **mieux comprendre les mécanismes sous-jacents au dépérissement** en étudiant les caractéristiques du système vasculaire de la vigne et son rôle dans la sensibilité de la vigne à la sécheresse et aux agents pathogènes. La fiche technique présente également des résultats quant à la compréhension des mécanismes induisant l'expression des symptômes des maladies du bois.

Le projet Vitimage est axé sur **l'utilisation d'approches d'imagerie** pour permettre la détection et la quantification automatique des tissus dégradés directement au cœur du cep. Les premiers résultats sont très prometteurs pour une détection non invasive des ceps malades. Ces techniques d'imagerie sont également utilisées par le programme Origine qui travaille sur l'amélioration du taux de reprise au greffage. L'imagerie est un réel atout pour évaluer la **qualité du point de greffe**.

Les méthodes d'analyse et de détection des maladies du bois se sont améliorées. Le programme Test-Eutypa a testé une nouvelle méthodologie pour **évaluer la sensibilité des cépages**, et notamment des nouvelles variétés résistantes à *Eutypa Lata*. Cette méthode d'analyse est désormais être utilisable dans les laboratoires comme celui de la station viticole du BNIC.

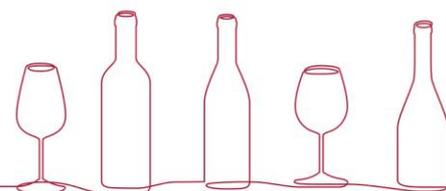
- Fiche Mécanismes physiologique de la vigne conduisant au dépérissement
<https://www.plan-deperissement-vigne.fr/recherches/resultats-de-recherche/mieux-comprendre-les-mecanismes-du-deperissement>
- Fiche Utilisation d'imagerie médicale pour la compréhension des maladies du bois
<https://www.plan-deperissement-vigne.fr/recherches/resultats-de-recherche/imagerie-medicale-et-maladies-du-bois>
- Fiche Imagerie et qualité du point de greffe :
<https://www.plan-deperissement-vigne.fr/recherches/resultats-de-recherche/qualite-du-point-de-greffe-et-imagerie>
- Fiche Méthode de diagnostic rapide pour tester la sensibilité des cépages à l'eutypiose
<https://www.plan-deperissement-vigne.fr/recherches/resultats-de-recherche/caracteriser-la-sensibilite-des-cepages-eutypa-lata>

De nouveaux outils de diagnostic au vignoble

Dans le cadre du programme LongVi qui vise à étudier les **causes des bas rendement**, les chercheurs ont conçu une **méthodologie pour réaliser un diagnostic précis** sur un réseau de parcelles. Ils ont également testé de nouveaux **outils pour étudier le flux de sève**, grâce notamment à l'utilisation de colorants. Deux fiches techniques présentent ces résultats qui ont été conduits par l'IFV, les chambres d'agriculture et l'Inrae.

Dans l'objectif de toujours mieux comprendre les dépérissements et d'établir un diagnostic sur l'exploitation, le programme TraDéVi a mis au point des **indicateurs pour évaluer l'état physiologique et sanitaire de la vigne et l'état physique et biologique du sol**.

Pour compléter sur ces aspects terrain, certains réseaux Mobilisation Innovation Vigneronne, animés par les Chambres d'agriculture, ont testé la technique du **regreffage en fente** sur place. Cette technique fait désormais l'objet d'une fiche qui décrit toutes les étapes pour réussir son greffage.



- Fiche Méthodologie du diagnostic des causes des bas rendements
<https://www.plan-deperissement-vigne.fr/recherches/resultats-de-recherche/diagnostic-des-bas-rendement-methodologie>
- Fiche Étude des flux de sève
<https://www.plan-deperissement-vigne.fr/recherches/resultats-de-recherche/des-outils-pour-etudier-les-flux-de-seve>
- Fiche Indicateurs du dépérissement
<https://www.plan-deperissement-vigne.fr/recherches/resultats-de-recherche/des-indicateurs-pour-evaluer-le-deperissement>
- Fiche Regreffage en fente
<https://www.plan-deperissement-vigne.fr/outils/fiches-techniques/regreffage-en-fente>

Améliorer la lutte contre les viroses

Plusieurs programmes de recherche concernent les viroses de la vigne. Grâce au programme Vaccivine, les chercheurs de l'Inrae de Colmar ont élaboré une nouvelle méthodologie pour **sélectionner des vignes résistantes au GFLV** (le virus responsable du court-noué). La prémunition des vignes est basée sur le même principe que la vaccination.

La lutte contre l'enroulement de la vigne s'organise notamment avec le programme GeEnVi pour une gestion intégrative de la lutte contre l'enroulement de la vigne à l'échelle d'un coteau. Deux fiches techniques ont été distribuées aux vignerons des coteaux concernés : l'une sur **l'identification des symptômes de l'enroulement** ; la deuxième pour faciliter la **reconnaissance des cochenilles**, vectrices de l'enroulement.

- Fiche Prémunition des vignes pour lutter contre le court-noué
<https://www.plan-deperissement-vigne.fr/recherches/resultats-de-recherche/la-premunion-des-vignes-contre-le-court-noue>
- Fiche Pour une gestion intégrée de la lutte contre l'enroulement
<https://www.plan-deperissement-vigne.fr/recherches/resultats-de-recherche/gestion-integrative-contre-lenroulement-de-la-vigne-geenvi>
- Fiche Symptômes de l'enroulement
<https://www.plan-deperissement-vigne.fr/outils/fiches-techniques/symptomes-de-lenroulement-de-la-vigne>
- Fiche Reconnaissance des cochenilles
<https://www.plan-deperissement-vigne.fr/outils/fiches-techniques/identifier-les-cochenilles-de-la-vigne>

Améliorer la lutte contre la flavescence dorée

Dans la lutte contre la Flavescence dorée, le programme Co-Act a permis de belles avancées, notamment la caractérisation de la sensibilité à la flavescence dorée de certains cépages, porte-greffes et Vitis sauvages et l'amélioration de la gestion des vignes ensauvagées qui constituent des réservoirs potentiels de flavescence dorée. L'équipe de l'Inrae de Bordeaux vient également de publier de nouveaux résultats sur l'identification des facteurs génétiques et écologiques de la flavescence dorée en Europe.

- Fiche Gestion des vignes ensauvagées
<https://www.plan-deperissement-vigne.fr/gestion-des-vignes-non-cultivees-reservoirs-potentiels-de-flavescence-doree>
- Fiche Identification des facteurs génétiques et écologiques de la flavescence dorée
<https://www.plan-deperissement-vigne.fr/recherches/resultats-de-recherche/facteurs-genetiques-et-ecologiques-de-la-flavescence-doree>
- Fiche Caractérisation de la sensibilité à la flavescence dorée
https://www.plan-deperissement-vigne.fr/sensibilite_FD



Retrouver en accès direct toutes les fiches sur
www.plan-deperissement-vigne.fr/15-nouvelles-fiches-techniques

Juin 2020

Avec le soutien du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et de FranceAgriMer

